

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 19, 2022

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:46 p.m. [ET] to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and any other subject concerning Indigenous Peoples.

Senator Brian Francis (Chair) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, unceded territory of the Algonquin Anishinaabeg people whose presence here reaches back to time immemorial.

I am Mi'kmaq Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am Chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples.

I would like to welcome the senators participating in this meeting. We have Senator Arnot from Saskatchewan, Senator Boniface from Ontario, Senator Coyle from Nova Scotia, Senator Lovelace Nicholas from New Brunswick, Senator Patterson from Nunavut and Senator Martin from British Columbia.

Before we begin our meeting, I would like to ask witnesses joining remotely to keep their microphones muted at all times unless recognized. Should any technical challenges arise, please let me or the clerk know as soon as possible. I'd also like to remind everyone that the Zoom screen should not be copied, recorded or photographed. However, official proceedings can be shared via the SenVu website.

As part of our study into the federal implementation of the Cannabis Act as it relates to Indigenous peoples, today we will be hearing from several departmental officials. The meeting will be divided into three panels.

I would now like to introduce the first panel of witnesses. From Indigenous Services Canada, we welcome Dr. Evan Adams, Deputy Chief Medical Officer of Public Health, Director General's Office of Population and Public Health, First Nation and Inuit Health Branch; from Finance Canada, we are joined by Jack Glick, Senior Policy Advisor, Excise Policy, Tax Policy Branch; and Brent Almond, Director, Indigenous Taxation Policy, Tax Policy Branch.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 19 octobre 2022

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 46 (HE), par vidéoconférence, afin d'étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones.

Le sénateur Brian Francis (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, j'aimerais commencer par souligner que nous sommes rassemblés sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe, dont la présence ici remonte à des temps immémoriaux.

Je suis le sénateur micmac Brian Francis d'Epekwitk, aussi connu sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard, et je suis président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux sénateurs qui participent à la réunion d'aujourd'hui : le sénateur Arnot, de la Saskatchewan; la sénatrice Boniface, de l'Ontario; la sénatrice Coyle, de la Nouvelle-Écosse; la sénatrice Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick; le sénateur Patterson, du Nunavut; et la sénatrice Martin, de la Colombie-Britannique.

Avant de commencer notre réunion, j'aimerais demander aux témoins qui sont avec nous virtuellement de bien vouloir garder leur microphone en sourdine en tout temps, sauf si je leur donne la parole. Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez en aviser la greffière ou le président dès que possible. J'aimerais aussi rappeler à tout le monde qu'il est interdit de copier, d'enregistrer ou de photographier votre écran Zoom. Les délibérations officielles seront cependant diffusées sur le site Web SenVu.

Dans le cadre de notre étude sur la mise en œuvre fédérale de la Loi sur le cannabis en ce qui concerne les Autochtones, nous entendrons aujourd'hui plusieurs fonctionnaires de divers ministères. La réunion sera divisée en trois parties.

J'aimerais maintenant présenter le premier groupe de témoins. Nous accueillons le Dr Evan Adams, médecin en chef adjoint de la santé publique, Bureau du directeur général de la population et de la santé publique, Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, Services aux Autochtones Canada. Nous recevons également Jack Glick, conseiller principal des politiques, Politique d'accise, Direction de la politique de l'impôt, et Brent Almond, directeur, Section de la politique fiscale autochtone, Direction de la politique de l'impôt, tous deux de Finances Canada.

Officials from each department will provide opening remarks of approximately five minutes each. We will then move to a question-and-answer session of approximately five minutes per senator. Since we have several witnesses and a limited amount of time, I ask everyone to keep their interventions as precise and brief as possible.

To avoid interrupting or cutting anyone off, I will indicate when witnesses or senators have one minute left on their allocated time. In the event witnesses are unable to answer a question in full, I ask them to send a written response to the clerk before Friday, November 4, 2022.

I will now invite Dr. Adams to give his remarks.

Dr. Evan Adams, Deputy Chief Medical Officer of Public Health, Director General's Office of Population and Public Health, First Nation and Inuit Health Branch, Indigenous Services Canada:

Mr. Chair and honourable senators, good evening and thank you for inviting me to be here today.

I would like to begin by acknowledging that the land on which we are gathered today is the traditional unceded territory of the Algonquin Anishinaabeg people.

My remarks today are rooted in my experiences. I am here as both the Deputy Chief Medical Officer of Public Health for Indigenous Services Canada and also as a First Nations physician from Tla'amin First Nation, about 150 km from the city of Vancouver.

Indigenous Services Canada, or ISC, works collaboratively with partners to improve access to high-quality health-related services for First Nations, Inuit and Métis. Our vision is to support Indigenous peoples to independently deliver health-related services and address the socio-economic conditions in their communities.

ISC is guided by two key documents that were developed by Indigenous partners, namely, the First Nations Mental Wellness Continuum Framework and the National Inuit Suicide Prevention Strategy. These two documents outline a holistic approach to mental health and wellness that is grounded in culture and Indigenous-specific determinants of health.

Health Canada officials engaged effectively with First Nations, Inuit and Métis leaders and organizations to share information about the legislative review and to gather feedback on how First Nations should be engaged around cannabis issues. For First Nations, Inuit and Métis leaders, organizations and individuals, discussions about cannabis legalization from a

Les représentants de chaque ministère auront environ cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite à la période de questions, qui sera d'environ cinq minutes par sénateur. Comme nous avons plusieurs témoins et que le temps est limité, je demande à chacun d'être aussi précis et aussi bref que possible.

Pour éviter d'avoir à interrompre quelqu'un, je ferai un signal pour indiquer aux témoins et aux sénateurs qu'il leur reste une minute. Si un témoin n'a pas le temps de terminer de répondre à une question, je lui demande d'envoyer la réponse par écrit à la greffière avant le vendredi 4 novembre 2022.

J'invite maintenant le Dr Adams à nous faire sa déclaration préliminaire.

Dr Evan Adams, médecin en chef adjoint de la santé publique, Bureau du directeur général de la population et de la santé publique, Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, Services aux Autochtones Canada :

Monsieur le président, honorables sénateurs, bonsoir et merci de m'avoir invité à prendre la parole aujourd'hui.

J'aimerais commencer par souligner que nous nous réunissons aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabé.

Mes observations d'aujourd'hui sont fondées sur mon expérience. Je témoigne à la fois en tant que médecin en chef adjoint de la santé publique à Services aux Autochtones Canada et en tant que médecin auprès de la Première Nation Tla'amin, située à environ 150 kilomètres de la ville de Vancouver.

Services aux Autochtones Canada, ou SAC, travaille en collaboration avec des partenaires pour améliorer l'accès des Premières Nations, des Inuits et des Métis à des services de santé de qualité. Notre vision consiste à aider les peuples autochtones à offrir de façon autonome des services de santé et à améliorer les conditions socioéconomiques de leurs communautés.

SAC s'appuie sur deux documents clés produits par des partenaires autochtones, à savoir le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations et la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits. Ces deux documents présentent une approche holistique en matière de santé mentale et de bien-être, approche qui est ancrée dans la culture autochtone et qui tient compte des déterminants de la santé propres aux Autochtones.

Les représentants de Santé Canada ont collaboré efficacement avec les dirigeants et les organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin de leur communiquer des renseignements sur l'examen législatif et de recueillir leurs commentaires sur la façon dont les Premières Nations devraient participer aux efforts dans le dossier du cannabis. Pour les

health perspective are critically linked to broader issues such as self-determination, reconciliation and economic and community development.

Successful implementation of the government's approach to the legalization of cannabis requires a commitment to work in an ongoing partnership with First Nations, Inuit and Métis governments and communities.

As far as data, there are gaps in the health data available regarding cannabis use by First Nations, Inuit and Métis in the period after cannabis legalization. It's important to acknowledge the gaps in health data that mask inequalities and reduce the potential to develop effective policies that address existing socio-economic and health inequities. Essentially, we're blind thanks to the lack of data.

However, the First Nations Regional Health Survey, or RHS, led by the First Nations Information Governance Centre, provides critical information about trends in cannabis use and the associated impacts of cannabis use in the period prior to the coming into force of the Cannabis Act — trends that can be broken down by age and can give us a sense of utilization and of risk.

The RHS found cannabis to be one of the most frequently reported non-prescription substances used among First Nations adults aged 18 years or older. About 30% of First Nations adults indicated past-year use of cannabis and 12% of First Nations adults indicated daily or almost daily use.

It is also important to recognize that there are significant disparities and systemic overrepresentation of Indigenous peoples in the criminal justice system. Academic studies have shown that Indigenous people are largely found to be overrepresented among those arrested for cannabis possession.

Moving forward, the research agenda on cannabis and mental health within Indigenous communities must be community-led and driven with supportive partnerships from research stakeholders.

Regarding public education and awareness, questions around self-determination — for example, law-making abilities on reserve — cannabis-related economic opportunities and licensing, et cetera, are not in the scope of my department as those are issues with only marginal effects on health.

dirigeants, les organisations et les membres des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, les discussions sur la légalisation du cannabis, du point de vue de la santé, sont intimement liées à des questions plus générales comme l'autodétermination, la réconciliation et le développement économique et communautaire.

Pour mettre en œuvre avec succès son approche concernant la légalisation du cannabis, le gouvernement doit s'engager à travailler constamment en partenariat avec les gouvernements et les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

En ce qui a trait aux données, il existe des lacunes dans les données sur la santé relativement à la consommation de cannabis chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis au cours de la période suivant la légalisation du cannabis. Il est important de reconnaître les lacunes dans les données sur la santé, parce que cela masque les inégalités et réduit la possibilité d'élaborer des politiques efficaces pour contrer les inéquités socioéconomiques et en matière de santé. En somme, nous ne voyons pas la réalité à cause du manque de données.

Toutefois, l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations, ou ERS, menée par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, fournit des renseignements essentiels sur les tendances en matière de consommation de cannabis et les effets associés à cette consommation au cours de la période précédant l'entrée en vigueur de la Loi sur le cannabis — des tendances qui peuvent être ventilées par âge et qui peuvent nous donner une idée de l'utilisation et du risque.

L'ERS a révélé que le cannabis était l'une des substances en vente libre les plus fréquemment déclarées par les adultes des Premières Nations, âgés de 18 ans ou plus. Environ 30 % des adultes des Premières Nations ont indiqué avoir consommé du cannabis au cours de l'année écoulée et 12 % d'entre eux ont affirmé en consommer quotidiennement ou presque.

Il est également important de reconnaître qu'il existe des disparités importantes et une surreprésentation systémique des Autochtones dans le système de justice pénale. Des études universitaires ont montré que les Autochtones sont largement surreprésentés parmi les personnes arrêtées pour possession de cannabis.

À l'avenir, le programme de recherche sur le cannabis et la santé mentale dans les communautés autochtones doit être dirigé par les communautés elles-mêmes, en partenariat avec des intervenants du milieu de la recherche.

En ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation du public, les questions portant sur l'autodétermination — par exemple, les pouvoirs législatifs dans les réserves —, les débouchés économiques liés au cannabis, l'octroi de licences, et cetera, ne relèvent pas de mon ministère, car ces questions n'ont que des effets minimes sur la santé.

A tailored, culturally sensitive, linguistically appropriate and knowledge-translation-based approach to cannabis education is necessary to meet the needs of Indigenous peoples. Such an approach will allow Indigenous communities to shift from a fear-based response to a strength-based, harm reduction approach to the impacts of cannabis.

ISC is supporting Indigenous organizations and communities to develop and deliver substance use resources that aim to prevent and treat substance misuse in First Nations and Inuit communities such as the Soar Above Stigma and We Matter campaigns and the numerous training programs developed by Thunderbird Partnership Foundation.

As previously reported to this committee, the government also took steps to ensure that critical information about the legalization and regulation of cannabis and the health effects of cannabis were translated into Indigenous languages. I've listed some of those languages here, including Inuktitut, Ojibwe and Oji-Cree as a few examples.

First Nations, Métis and Inuit peoples in Canada experience greater social and health inequities, leading to a disproportionately greater risk of negative health consequences, including higher rates of problematic substance use and poorer outcomes associated with substance use disorders. These inequities stem from intergenerational effects of colonialism, racism, residential school experiences and other discriminatory policies.

It's important to acknowledge that higher rates of problematic substance use are not culturally characteristic but, rather, an outcome of systemic racism and inequity.

Within the network of federally funded treatment centres for First Nations and Inuit, cannabis consumption is consistently one of the top three substances for which clients, both adults and youth, seek treatment. ISC recognizes that cannabis consumption has been an ongoing issue. As a result, substance use treatment and aftercare programming have and will continue to address cannabis consumption. Thank you.

Jack Glick, Senior Policy Advisor, Excise Policy, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you for the opportunity to appear in front of the committee tonight.

As the committee is well aware, on October 17, 2018, access to cannabis for non-medical purposes became legal in Canada. As part of Budget 2018, following public consultations held in 2017, the government introduced a new federal excise duty

Pour répondre aux besoins des peuples autochtones, il est nécessaire d'adopter une approche de sensibilisation aux dangers du cannabis qui soit taillée sur mesure, adaptée à la culture et à la langue, et fondée sur l'application des connaissances. Une telle approche permettra aux communautés autochtones de passer d'une réaction fondée sur la peur à une approche fondée sur les forces pour la réduction des méfaits liés au cannabis.

SAC aide les organisations et les communautés autochtones à élaborer et à offrir des ressources sur la consommation de substances qui visent à prévenir et à traiter la toxicomanie dans les communautés des Premières Nations et des Inuits, comme les campagnes Soar Above Stigma et We Matter et les nombreux programmes de formation élaborés par la Thunderbird Partnership Foundation.

Comme on l'a déjà signalé au comité, le gouvernement a également pris des mesures pour veiller à ce que les renseignements essentiels sur la légalisation et la réglementation du cannabis et ses effets sur la santé soient traduits dans les langues autochtones. J'ai énuméré ici certaines de ces langues, dont l'inuktitut, l'ojibwé et l'oji-cri, pour ne citer que quelques exemples.

Les Premières Nations, les Métis et les Inuits du Canada sont victimes d'inégalités sociales et sanitaires plus importantes, ce qui entraîne un risque disproportionné de conséquences négatives pour la santé, notamment des taux plus élevés de consommation problématique de substances et des résultats moins bons associés aux troubles de toxicomanie. Ces inégalités découlent des effets intergénérationnels du colonialisme, du racisme, des expériences vécues dans les pensionnats et d'autres politiques discriminatoires.

Il est important de reconnaître que les taux plus élevés de consommation problématique de substances ne sont pas caractéristiques de la culture, mais plutôt le résultat du racisme et des inégalités systémiques.

Dans le réseau des centres de traitement financés par le gouvernement fédéral pour les Premières Nations et les Inuits, le cannabis figure constamment parmi les trois principales substances pour lesquelles les clients, adultes et jeunes, demandent un traitement. SAC reconnaît que la consommation de cannabis est un problème permanent. C'est pourquoi les programmes de traitement de la toxicomanie et de suivi en ont tenu compte et continueront d'en tenir compte. Je vous remercie.

Jack Glick, conseiller principal des politiques, Politique d'accise, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant le comité ce soir.

Comme le comité le sait pertinemment, le 17 octobre 2018, l'accès au cannabis à des fins non médicales est devenu légal au Canada. Dans le cadre du budget de 2018, à la suite de consultations publiques tenues en 2017, le gouvernement a

framework on cannabis products legislated under a separate act, the Excise Act, 2001. All cannabis cultivators and manufacturers in Canada are required to obtain a cannabis excise licence from the Canada Revenue Agency and to remit the excise duty on cannabis products, where applicable.

The excise duty framework generally applies to cannabis products that contain THC, the primary psychoactive compound in cannabis. However, pharmaceutical products approved by Health Canada with a Drug Identification Number, or DIN, that are derived from cannabis and that can only be acquired through a prescription are not subject to the excise duty.

As part of the taxation framework, the federal government entered into Coordinated Cannabis Taxation Agreements, or CCTAs, with most provincial and territorial governments — all those except Manitoba — with the objective of helping to minimize the administrative burden on producers through a single, federally administered regime.

The excise duty rate on dried cannabis products, which represents the bulk of the market, is usually \$1 per gram. The revenues from the excise duties are shared on a 75-25 basis, with 75% going to provincial and territorial governments and the remaining 25% to the federal government. In practice, the coordinated framework provides for a federal excise duty and an additional excise duty in respect of participating provinces and territories.

In Budget 2019, a new excise duty was introduced on cannabis edibles, topicals and extracts, including cannabis oils, based on the total quantity of THC contained in a product. The excise duty on these so-called cannabis 2.0 products is a combined federal-provincial-territorial rate of \$0.01 per milligram of THC, revenues from which are subject to the same 75-25 split with participating provinces and territories.

The most recent changes to the excise duty framework were announced in Budget 2022. These measures aimed to streamline, strengthen and adapt various operational aspects of the taxation framework, including permitting excise duty remittances for certain smaller cannabis licensees to be made on a quarterly rather than a monthly basis, starting from the quarter that began on April 1, 2022.

Finally, the federal taxation framework, along with the coordinated taxation regime, has helped contribute to the goals of cannabis legalization, with the legal market representing nearly 70% of sales as of the second quarter of 2022.

I would now turn it over to my colleague specializing in Indigenous Tax Policy.

instauré un nouveau cadre fédéral du droit d'accise sur les produits du cannabis en vertu de la Loi de 2001 sur l'accise. Tous les cultivateurs et fabricants de cannabis au Canada doivent obtenir une licence d'accise sur le cannabis de l'Agence du revenu du Canada et verser les droits d'accise sur les produits du cannabis, s'il y a lieu.

Le cadre du droit d'accise s'applique généralement aux produits du cannabis qui contiennent du tétrahydrocannabinol, ou THC, le principal composé psychoactif du cannabis. Toutefois, les produits pharmaceutiques approuvés par Santé Canada ayant un numéro d'identification de drogue, ou DIN, et qui sont dérivés du cannabis et peuvent être acquis seulement sur ordonnance ne sont pas assujettis au droit d'accise.

Dans le cadre de taxation, le gouvernement fédéral a conclu des accords de coordination de la taxation du cannabis, ou ACTC, avec la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux — tous sauf le Manitoba — afin d'aider à réduire le fardeau administratif des producteurs par l'intermédiaire d'un régime fédéral unique.

Les taux des droits d'accise sur les produits du cannabis séché sont habituellement de 1 \$ le gramme. Les recettes provenant de ce droit d'accise sont réparties selon un ratio de 75-25, soit 75 % des droits aux gouvernements provinciaux et territoriaux, et les 25 % qui restent au gouvernement fédéral. En pratique, le cadre de coordination prévoit l'application d'un droit d'accise fédéral et un droit d'accise additionnel relativement aux provinces et territoires participants.

Le budget de 2019 a instauré une nouvelle taxe sur les produits comestibles, les extraits, y compris les huiles, et les produits topiques du cannabis, fondée sur la quantité totale de THC contenue dans un produit. Les droits d'accise sur ces produits dits « cannabis 2.0 » correspondent à un taux fédéral-provincial-territorial combiné de 0,01 \$ par milligramme de THC total, qui est assujetti au même ratio de répartition des recettes de 75-25 avec les provinces et les territoires participants.

Les plus récents changements au cadre des droits d'accise ont été annoncés dans le budget de 2022. Ces mesures visaient à simplifier, à renforcer et à adapter divers aspects opérationnels du cadre de taxation, notamment en permettant des versements trimestriels plutôt que mensuels des droits d'accise pour certains titulaires de licence de cannabis, à compter du trimestre qui a débuté le 1^{er} avril 2022.

Enfin, le cadre fédéral et le régime de taxation coordonné ont contribué à la réalisation des objectifs de légalisation du cannabis. En effet, le marché légal représentait près de 70 % des ventes au deuxième trimestre de 2022.

Je cède maintenant la parole à mon collègue, qui se spécialise dans la politique fiscale autochtone.

Brent Almond, Director, Indigenous Taxation Policy, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you, chair and honourable senators, for the invitation to appear tonight before the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples.

[*Translation*]

Good evening and thank you for the invitation to appear before the committee today.

[*English*]

I would like to start by recognizing the important role that Indigenous tax jurisdiction and sharing arrangements contribute to nation-to-nation fiscal relationships.

The government is committed to negotiating tax arrangements with Indigenous governments for the purposes of generating revenues to support their community priorities and advance self-determination.

The Department of Finance is working closely with Health Canada and has participated in Health Canada's discussion tables with individual Indigenous communities, in particular with the Mohawks of Kahnawà:ke as well as Nekaneet First Nation in Saskatchewan.

Following the committee's 2018 report on Bill C-45, the government made budget commitments to engage with interested Indigenous governments on the development of a new sales tax framework focused on four products. Those four products include cannabis but also include fuel, alcohol and tobacco. We refer to this proposed taxation framework for sales taxes on those four products as FACT sales taxes.

In part, the commitment to work with Indigenous governments on the development of a new sales tax framework was driven by the high degree of interest that First Nations and Indigenous governments expressed in generating revenues from the newly regulated cannabis market.

In the summer of 2022, the Department of Finance launched an engagement and collaboration process focused on designing elements of the framework in partnership with Indigenous governments and organizations.

I am pleased to report that we are now in the midst of the initial engagement process and are well on our way to identifying key interested parties to work with on the development of this new fuel, alcohol, cannabis and tobacco sales tax framework for interested Indigenous communities.

Brent Almond, directeur, Section de la politique fiscale autochtone, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le président et honorables sénateurs, de m'avoir invité à comparaître ce soir devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

[*Français*]

Bonsoir et merci de me donner l'occasion de comparaître devant le comité ce soir.

[*Traduction*]

Je tiens d'abord à reconnaître le rôle important que jouent la compétence fiscale autochtone et les ententes de partage pour contribuer à l'établissement de nouvelles relations fiscales de nation à nation.

Le gouvernement s'est engagé à négocier des arrangements fiscaux avec les gouvernements autochtones afin de générer des recettes pour appuyer leurs priorités communautaires et faire progresser l'autodétermination.

Le ministère des Finances travaille en étroite collaboration avec Santé Canada et il lui arrive de participer aux tables de discussion organisées par Santé Canada à l'intention de communautés autochtones individuelles, en particulier les Mohawks de Kahnawake ainsi que la Première Nation Nekaneet en Saskatchewan.

À la suite du rapport sur le projet de loi C-45 que le comité a publié en 2018, le gouvernement s'est engagé à consulter les gouvernements autochtones intéressés au sujet de l'élaboration d'un nouveau cadre de taxe de vente axé sur quatre produits : le carburant, l'alcool, le cannabis et le tabac. Nous appelons cette proposition de cadre d'imposition pour les taxes de vente sur ces quatre produits la taxe de vente CACT.

L'engagement de travailler avec les gouvernements autochtones à l'élaboration d'un nouveau cadre de taxe de vente était en partie motivé par le vif intérêt exprimé par les gouvernements autochtones et les Premières Nations à générer des recettes à même le nouveau marché réglementé du cannabis.

À l'été 2022, le ministère des Finances a lancé un processus de collaboration et de consultation axé sur la conception d'éléments du cadre en partenariat avec les gouvernements et organismes autochtones.

Je suis heureux d'annoncer que la phase initiale du processus de consultation est maintenant bien lancée et que nous sommes en bonne voie de trouver des partenaires clés qui souhaitent travailler à l'élaboration d'un nouveau cadre de la taxe de vente sur le carburant, l'alcool, le cannabis et le tabac pour les communautés autochtones intéressées.

In particular, we are working closely with the First Nations Tax Commission, led by Chief Commissioner Manny Jules, to discuss their views and proposals on design of the key elements of the framework and, as importantly, to facilitate direct engagement with interested First Nations.

I would also like to recognize that a new FACT sales tax framework would complement existing Indigenous tax arrangements that are already available and that have been in place with some 61 First Nations and Indigenous governments across Canada. Those are Goods and Services Tax arrangements and other types of arrangements, such as First Nations Personal Income Tax arrangements with self-governing groups, as well as many real property taxation regimes.

These regimes, such as the First Nations Goods and Services Tax Agreements and real property tax regimes already provide approaches for Indigenous governments to generate tax revenues from regulated cannabis activities.

Finance Canada is committed to continuing to work together with Indigenous governments to advance our mutual goals of supporting revenue generation opportunities through tax jurisdiction arrangements — arrangements that can meet the interests of all parties.

Thank you. We look forward to any questions you may have.

The Chair: Thank you.

We will now begin the question-and-answer session.

Senator Patterson: Mr. Almond, thank you for your testimony.

You probably know we've heard from Manny Jules and got a very optimistic assessment of his work with your department, and you've confirmed that with your evidence.

You are in the midst of engagement. What are the next steps? What can we expect to see to make this happen? Will there be a requirement for legislation? How will this come to fruition?

Mr. Almond: Thank you very much for the questions.

The steps involved are direct engagement with Indigenous organizations, such as the First Nations Tax Commission, as well as direct engagement following that with Indigenous governments that are interested in this framework. It is a voluntary framework.

En particulier, nous travaillons en étroite collaboration avec la Commission de la fiscalité des premières nations, dirigée par la commissaire en chef Manny Jules, afin de discuter de leurs points de vue sur la conception des éléments clés du cadre et pour faciliter la participation directe des Premières Nations qui le souhaitent.

J'aimerais également reconnaître qu'un nouveau cadre de taxe de vente CACT viendrait compléter les arrangements fiscaux autochtones existants qui sont déjà disponibles et qui ont été mis en place avec quelque 61 Premières Nations et gouvernements autochtones d'un peu partout au Canada. Il s'agit d'arrangements relatifs à la taxe sur les produits et services et d'autres types d'arrangements, comme les arrangements relatifs à l'impôt sur le revenu des particuliers des Premières Nations avec les groupes autonomes, ainsi que de nombreux régimes d'imposition des biens immobiliers.

Ces régimes, comme les ententes sur la taxe sur les produits et services des Premières Nations et les régimes d'imposition foncière, offrent déjà des approches permettant aux gouvernements autochtones de générer des recettes fiscales à partir des activités réglementées liées au cannabis.

Le ministère des Finances Canada est résolu à continuer de collaborer avec les gouvernements autochtones pour atteindre ses objectifs communs, à savoir favoriser la création de recettes grâce à des arrangements de compétence fiscale, des ententes qui peuvent répondre aux intérêts de toutes les parties.

Je vous remercie. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci.

Nous allons maintenant commencer la période des questions.

Le sénateur Patterson : Monsieur Almond, je vous remercie de votre témoignage.

Vous savez probablement que nous avons entendu Manny Jules et obtenu une évaluation très optimiste de son travail auprès de votre ministère, chose que vous avez confirmée dans votre exposé.

Vous êtes au beau milieu de cette démarche d'engagement. Quelles sont les prochaines étapes? Que pouvons-nous espérer comme contribution à la concrétisation de cela? Des mesures législatives seront-elles nécessaires? Comment cela se réalisera-t-il?

Mr. Almond : Merci beaucoup de vos questions.

Les étapes demandent un engagement direct auprès des organisations autochtones, comme la Commission de la fiscalité des premières nations, ainsi qu'un engagement direct par la suite avec les gouvernements autochtones intéressés par ce cadre. L'adhésion à ce cadre se fait sur une base volontaire.

Once we've identified, as partners, Indigenous governments and communities that would like to move forward, we'll be working closely and collaboratively with these First Nations and organizations, such as the First Nations Tax Commission, to develop the terms of the agreement that would specify the relationship and the elements of the taxation framework.

It's also viewed that there will likely be a need for federal legislation in order to provide the authority for the overarching framework and potential harmonization with Goods and Services Tax frameworks.

We anticipate the engagement and initial development stages to be completed in January or February 2023, at which point we would then be engaging in the direct development of the agreements and the drafting of legislation to support the framework.

Thank you.

Senator Patterson: Thank you.

Mr. Glick, we were just at a Social Affairs Committee meeting discussing suicide and the problem among Indigenous communities, and the president of ITK — Inuit Tapiriit Kanatami — identified youth consumption of cannabis under 25 as contributing to problems.

Your survey that you described gives you data on adults, and the frequency of use among adults. That was the RHS, the First Nations Regional Health Survey, I think you called it.

Do you know anything about the consumption of cannabis among youth, which, of course, was a big concern when the bill was passed?

Mr. Glick: Thank you for the question. I believe Dr. Adams provided that testimony regarding the RHS.

Senator Patterson: I'm sorry if I'm asking the wrong person. Pardon me. Thank you, Mr. Glick.

Dr. Adams: Each of the Regional Health Surveys is adapted for their particular region or province or territory, so the questions are not consistent across the board.

However, the majority of those surveys do have an age component, so there is a very specific survey for underage children, including a younger set and a teen set. There are some questions around cannabis initiation and cannabis use. It's not

Une fois que nous aurons identifié, en tant que partenaires, les gouvernements et les communautés autochtones qui souhaitent aller de l'avant, nous travaillerons en étroite collaboration avec ces Premières Nations et ces organismes — comme la Commission de la fiscalité des premières nations — afin d'élaborer les modalités de l'entente appelées à préciser les relations entre les parties et les autres éléments du cadre.

On estime également qu'il faudra probablement adopter une loi fédérale afin d'autoriser le cadre général et son éventuelle harmonisation avec les cadres existants en matière de taxe sur les produits et services.

Nous prévoyons que les étapes d'engagement et d'élaboration initiale prendront fin en janvier ou février 2023, et que nous nous investirons alors dans l'élaboration directe des accords et la rédaction des mesures législatives qui appuieront le cadre.

Je vous remercie.

Le sénateur Patterson : Merci.

Monsieur Glick, nous venons d'assister à une réunion du Comité des affaires sociales où l'on a discuté du suicide et d'autres problèmes qui touchent les communautés autochtones, et le président de l'Inuit Tapiriit Kanatami a indiqué que la consommation de cannabis chez les jeunes de moins de 25 ans contribuait aux problèmes qu'ont ces communautés.

L'enquête que vous avez décrite vous donne des données sur les adultes, et la fréquence de la consommation chez les adultes. Il s'agit de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations, ou ERS. Je crois que c'est comme cela que vous l'avez appelée.

Savez-vous quelque chose sur la consommation de cannabis chez les jeunes, ce qui, bien sûr, était une grande préoccupation lorsque le projet de loi a été adopté?

M. Glick : Merci de la question. Je crois que c'est le Dr Adams qui a parlé de l'ERS.

Le sénateur Patterson : Je suis désolé si je m'adresse à la mauvaise personne. Pardonnez-moi. Merci, monsieur Glick.

Dr Adams : Chacune des enquêtes régionales sur la santé est adaptée à la région, à la province ou au territoire que l'on cherche à sonder. Les questions ne sont donc pas les mêmes partout.

Cependant, la majorité de ces enquêtes ont une composante d'âge, donc il y a une enquête très ciblée sur les mineurs, y compris une série de questions pour les plus jeunes et une autre pour les adolescents. Il y a des questions sur l'initiation au

consistent, so we really only have regional data, and it does show that there is high utilization among some of the youth but not all of them.

Senator Patterson: Thank you.

Senator Martin: Thank you to our witnesses.

Building on what Senator Patterson just asked, I want you to further elaborate on what you said in your testimony regarding cannabis consumption being an ongoing issue. With youth consumption, I think that would be a growing issue. You also said that cannabis education is necessary.

I was curious as to the kind of education that is being undertaken and what other programs are needed, especially to address the issues of cannabis consumption among youth.

Dr. Adams: Cannabis education is not something that we would lead on. That's something we would ask communities, "What do you want to say to your own members or to your own youth around cannabis that you think might have an effect on cannabis usage?"

I think most communities would say that they would like to lower their cannabis use rates, especially among young people.

Senator Martin: Would you work with those communities?

Dr. Adams: Yes, we would work with those communities to talk about that particular messaging. However, that messaging must compete with other messaging that they want to put out around smoking or alcohol or the social determinants of Indigenous health, like staying in school and mental health.

Senator Martin: Are you working with communities right now, and could you describe what is being done in regards to cannabis education?

Dr. Adams: In British Columbia, which is where we see a lot of leadership around health messaging, they have strength-based messaging around traditional knowledge for young people: Is cannabis part of a traditional repertoire like our usual roots-and-berries medicinal approach? What is resilience? Is the use of alcohol or drugs something that helps you be resilient?

cannabis et la consommation de cannabis. Ce n'est pas uniforme, donc nous n'avons vraiment que des données régionales, et cela montre qu'il y a une importante consommation chez certains jeunes, mais pas tous.

Le sénateur Patterson : Merci.

La sénatrice Martin : Merci à nos témoins.

Comme suite à la question du sénateur Patterson, pourriez-vous nous donner des précisions sur ce que vous avez dit dans votre témoignage, à savoir que la consommation de cannabis est un problème permanent? Je pense que la consommation chez les jeunes est un problème croissant. Vous avez également dit qu'il était nécessaire d'éduquer les gens à propos du cannabis.

Je suis curieuse de savoir quel type d'éducation et quels autres programmes sont nécessaires, surtout lorsqu'il s'agit d'aborder les questions de consommation de cannabis chez les jeunes.

Dr Adams : L'éducation sur le cannabis n'est pas quelque chose dont nous prendrions l'initiative. C'est quelque chose que nous demanderions aux communautés : « Que voulez-vous dire à vos propres membres ou à vos propres jeunes au sujet du cannabis qui, selon vous, pourrait avoir une incidence sur la consommation? »

Je pense que la plupart des communautés diraient qu'elles aimeraient faire reculer la consommation, surtout chez les jeunes.

La sénatrice Martin : Travaillez-vous avec ces communautés?

Dr Adams : Oui, nous travaillerions avec ces communautés pour transmettre ce message particulier. Il doit cependant concurrencer d'autres messages que les communautés souhaitent transmettre aux leurs concernant le tabagisme, l'alcool ou les déterminants sociaux de la santé des Autochtones, comme la persévérance scolaire et la santé mentale.

La sénatrice Martin : Travaillez-vous avec les communautés en ce moment, et pouvez-vous décrire ce qui est fait en matière d'éducation sur le cannabis?

Dr Adams : En Colombie-Britannique, où nous voyons un déploiement proactif d'envergure pour l'envoi de messages sur la santé, on voit des messages reprenant les points forts des connaissances ancestrales, à l'intention des jeunes : le cannabis fait-il partie d'un répertoire ancestral au même titre que notre approche médicinale habituelle à base de racines et de baies? Qu'est-ce que la résilience? La consommation d'alcool ou de drogues est-elle un facteur de résilience?

Those are a series of posters and promotions that are actually quite beautiful and green with a lot of cedar trees and youth in traditional dress so that it is more strengths-based than a scare tactic.

Senator Martin: As the deputy chief medical officer, in your position, what are the concerns you have regarding cannabis consumption? You say it's an ongoing issue, but what are your key concerns since legalization?

Dr. Adams: I listed a few here in my notes. I didn't read them out.

I am concerned about fetal exposure, because any psychoactive substance usage by mothers while a baby's brain is developing needs to be examined and then examined again. People are also worried that, like with alcohol, there are risks of physical injuries related to intoxication. I think as far as mental health, people do wonder if it is a gateway drug. Does it cause depression? Does it cause apathy? All of those really need to be examined.

Senator Martin: Are there studies being undertaken at this time specific to these concerns you've raised?

Dr. Adams: Simon Fraser University has a cannabis research chair, and I know he, as part of his general cannabis-related research, does look at some Indigenous issues, but I don't think he's issued any reports yet. Of course, there are general studies around cannabis usage and health around the world.

Senator Coyle: Thank you to each of our witnesses for being here. I'll start with Dr. Evan Adams, just to continue a little bit.

You mentioned the gap in health data. I think that's what we're seeing here. You already mentioned that in your own remarks. Do you have a recommendation related to remedying that gap we're seeing in health data regarding cannabis use and its impact on Indigenous populations across Canada?

Dr. Adams: There are probably existing cannabis-related data sets that Indigenous identifiers could be matched to. That's something that every province, territory and the tripartite partners, the federal family and Indigenous stakeholders, whether it's a community or an organization, should be doing regularly. If they have questions around lung cancer, they should be able to go to a lung cancer data bank and match their membership set with that data and get a sense of how Indigenous people are

Il s'agit d'une série d'affiches et de démarches promotionnelles qui sont en fait assez belles et vertes, avec beaucoup de cèdres et de jeunes en tenue traditionnelle. L'approche est donc davantage de mettre l'accent sur les forces plutôt que de tenter de faire peur.

La sénatrice Martin : En tant que médecin en chef adjoint, quelles sont les préoccupations que vous avez à l'égard de la consommation de cannabis? Vous dites que c'est un problème permanent, mais quelles sont vos principales préoccupations depuis la légalisation?

Dr Adams : J'en ai énumérés quelques-unes dans mes notes, mais je ne les ai pas lues à haute voix.

Je m'inquiète de l'exposition du fœtus, car toute consommation de substances psychoactives par les mères pendant que le cerveau d'un bébé se développe doit être examinée, puis réexamинée. Les gens s'inquiètent également du fait que, comme pour l'alcool, il existe des risques de blessures physiques liées à l'intoxication. Je pense qu'en ce qui concerne la santé mentale, les gens se demandent si c'est une drogue qui agit comme un déclencheur. Provoque-t-elle la dépression? Provoque-t-elle l'apathie? Toutes ces questions doivent être examinées sérieusement.

La sénatrice Martin : Y a-t-il des études en cours en ce moment sur les préoccupations que vous avez soulevées?

Dr Adams : L'Université Simon Fraser a une chaire de recherche sur le cannabis. Je sais aussi que, dans le cadre de leurs recherches générales sur le cannabis, ces chercheurs se penchent sur certains enjeux particuliers aux Autochtones, mais je ne crois pas qu'ils ont publié quoi que ce soit jusqu'ici. Bien sûr, il existe dans le monde entier des études plus générales sur la consommation de cannabis et la santé.

La sénatrice Coyle : Merci à tous de votre présence. Je vais commencer par le Dr Evan Adams, pour pousser cette discussion un peu plus loin.

Vous avez fait état du manque de données sur la santé. Je pense que c'est ce que nous voyons ici. Vous l'avez déjà mentionné dans vos propres observations. Avez-vous une recommandation à faire pour remédier à cette lacune au sujet des données sur la santé en lien avec la consommation de cannabis et l'incidence de cette consommation sur les populations autochtones du Canada?

Dr Adams : Il existe probablement des jeux de données sur le cannabis auxquels il serait possible d'associer des identifiants autochtones. C'est quelque chose que toutes les parties concernées devraient faire régulièrement : chaque province, chaque territoire et les partenaires tripartites, la famille fédérale et les intervenants autochtones, qu'il s'agisse de communautés ou d'organismes. S'ils ont des questions sur le cancer du poumon, ils devraient pouvoir consulter une banque de données

doing as far as lung cancer goes. That should be a normal activity. I think we saw during COVID that our capacity to share personal and public health data is limited and needs to be improved in Canada. That's definitely true with First Nations, Inuit and Métis.

Senator Coyle: What would it take for that to actually happen?

Dr. Adams: I think it would take political will, first of all, in that if leadership agrees that we can share data, we have a strong enough relationship between us and the federal family — say Statistics Canada or Indigenous Services Canada — and provinces and territories and their ministries of health and Indigenous stakeholders who hold data or Indigenous data stewards. If they're in a good relationship and they're trusting, then they can match the data, whatever they're holding and agree to the way forward. The matching and sharing of the data is not the point. The point is to have better outcomes, and that requires a relationship.

Senator Coyle: Mr. Glick, I don't know if you can answer this question, but as we look at the economic opportunity associated with cannabis for Indigenous communities, I'm interested if we know or have data on how much tax has been raised through the Indigenous market. Do we have that information? If you don't have it, does somebody else have it? Could you give us an idea of the scope?

Mr. Glick: That's a very good question. I did follow up with colleagues from the Canada Revenue Agency to determine whether or not they had data on licensees in the cannabis regime from Indigenous communities that would be operating in a space and remitting excise duties to the CRA. They don't necessarily track that data. I don't believe they're at committee this evening, but I do know that Health Canada colleagues would likely have that data, and they could at least give a quantum of how many Indigenous groups would be involved with being licensed.

Whether or not you would be able to suss out the economic opportunities from the number of licensees may not necessarily be possible.

Senator Coyle: But tax has been remitted from those licensees, has it not?

sur le cancer du poumon et faire des croisements et des correspondances entre leurs membres et ces données afin d'avoir une idée de la situation des Autochtones en ce qui a trait au cancer du poumon. Cela devrait être une activité qui va de soi. Je pense que la COVID nous a permis de constater qu'au Canada, la capacité à partager les données sur la santé personnelle et la santé publique est limitée et qu'elle doit être améliorée. C'est certainement vrai pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

La sénatrice Coyle : Que faudrait-il pour que cela se produise réellement?

Dr Adams : Je pense qu'il faut tout d'abord une volonté politique. Les dirigeants doivent s'entendre sur le fait que nous pouvons partager les données, que nous avons une relation assez solide entre nous et la famille fédérale — disons Statistique Canada ou Services aux Autochtones Canada —, les provinces et territoires, leurs ministères de la Santé respectifs et les intervenants autochtones qui détiennent les données ou les responsables des données autochtones. S'ils entretiennent une bonne relation et qu'ils se font confiance, ils pourront comparer les données, quelles qu'elles soient, et s'entendre sur une marche à suivre. Le rapprochement et le partage des données ne sont pas une fin en soi. Le but, c'est d'obtenir de meilleurs résultats, et cela nécessite la mise en place d'une relation.

La sénatrice Coyle : Monsieur Glick, je ne sais pas si vous pouvez répondre à cette question, mais comme nous examinons les possibilités financières associées au cannabis pour les communautés autochtones, j'aimerais savoir si nous connaissons ou si nous avons des données sur le montant des taxes qui ont été levées par le marché autochtone. Avons-nous cette information? Si vous ne l'avez pas, est-ce que quelqu'un d'autre l'a? Pouvez-vous nous donner une idée du montant que cela représente?

M. Glick : C'est une très bonne question. J'ai fait un suivi auprès de mes collègues de l'Agence du revenu du Canada afin d'établir s'ils avaient des données sur les titulaires de licences dans le régime du cannabis provenant de communautés autochtones qui exerceraient leurs activités dans une région donnée et remettraient les droits d'accise à l'ARC. Ils ne font pas nécessairement le suivi ces données. Je ne crois pas qu'ils sont présents au comité ce soir, mais je sais que les collègues de Santé Canada auraient probablement ces données et qu'ils pourraient au moins donner une idée du nombre de groupes autochtones qui cherchent à obtenir une licence.

Il ne serait pas nécessairement possible de chiffrer les possibilités financières à partir du nombre de détenteurs de licence.

La sénatrice Coyle : Sauf que les taxes perçues ont été remises par les titulaires de ces licences, non?

Mr. Glick: It would be, but I wouldn't be able to tell you exactly how much because we do not have access to that data at Finance Canada.

Senator Coyle: So CRA would have it?

Mr. Glick: They would be able to, but it might require coordination with colleagues at Health Canada to determine where a licensee is located, for example, in an Indigenous community.

Senator Coyle: Okay, thank you. I have one more question for Mr. Almond. Thank you for your testimony. I am glad to hear that you're in contact with the First Nations Tax Commission. We heard about the seven-part — I believe it was — proposal that they have.

You've spoken specifically about talking with individual First Nations and a little bit of your communication with Manny Jules. Of those seven elements of that proposal, can you give us your feedback on how realistic it is and what kind of time frame we might be looking at for implementation of that type of recommendation?

Mr. Almond: Thank you very much for the question. I'd be pleased to answer it to the best of my ability.

The seven elements that have been put forward by Mr. Manny Jules and the First Nations Tax Commission are very interesting. It is ambitious, I would say, from the point of view of a federal government official. There are a lot of steps, a lot of pieces and work involved in all of those steps.

I do know that we are making concrete, very positive progress on the first steps of those, which are with respect to putting forward and implementing and collaborating with Indigenous communities and the First Nations Tax Commission on the fuel, alcohol, cannabis and tobacco sales tax framework. So that is a very big step forward. There are certainly other steps, clearly, from the point of view of the First Nations Tax Commission and Chief Commissioner Jules.

However, I would finish by simply saying that each of those steps requires a reasonable amount of time involved, and we're focused on the fuel, alcohol, cannabis and tobacco sales tax framework now, and we expect we will be over the next year to, possibly, 18 months. We're working as hard as we can on it and acknowledging as well that we'll have to continue additional work collaboratively with the First Nations Tax Commission on their additional proposals and the other elements in their proposed steps and plan.

M. Glick : Oui, mais je ne pourrais pas vous dire exactement combien, car nous n'avons pas accès à ces données du ministère des Finances.

La sénatrice Coyle : Ce serait donc l'Agence du revenu qui les aurait, n'est-ce pas?

M. Glick : Elle pourrait le faire, mais il faudrait peut-être qu'elle se coordonne avec ses collègues de Santé Canada afin de savoir où se trouvent les titulaires de licence, par exemple, dans une collectivité autochtone.

La sénatrice Coyle : D'accord, merci. J'ai une autre question, mais pour M. Almond cette fois. Je vous remercie de votre témoignage. Je suis heureuse d'apprendre que vous êtes en contact avec la Commission de la fiscalité des premières nations. Nous avons entendu parler de la proposition en sept parties — si je ne m'abuse — qu'ils ont faite.

Vous avez parlé des discussions avec les Premières Nations individuelles et un peu de votre communication avec Manny Jules. Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure cette proposition en sept étapes est réaliste et combien de temps cela prendra pour que ce type de recommandation soit mis en œuvre?

M. Almond : Merci beaucoup de cette question. Je me ferai un plaisir d'y répondre du mieux que je pourrai.

Les sept éléments qui ont été mis de l'avant par M. Manny Jules et la Commission de la fiscalité des premières nations sont très intéressants. Du point de vue d'un fonctionnaire du gouvernement fédéral, je dirais que c'est ambitieux. Chaque étape comporte beaucoup de démarches et de rouages ainsi qu'un travail considérable.

Je sais que nous faisons des progrès concrets et très encourageants en ce qui concerne la première de ces étapes, qui consiste à proposer et à mettre en œuvre le cadre des taxes de vente sur le carburant, l'alcool, le cannabis et le tabac, en collaborant pour ce faire avec les communautés autochtones et la Commission de la fiscalité des premières nations. Il s'agit donc d'un très grand pas en avant. Du point de vue de la Commission de la fiscalité des premières nations et du commissaire en chef Jules, il y a assurément d'autres étapes à franchir.

Toutefois, je terminerai en disant simplement que chacune de ces étapes prendra un certain temps. Pour le moment, nous nous concentrerons sur le cadre des taxes de vente sur le carburant, l'alcool, le cannabis et le tabac, et nous prévoyons que cela durera environ un an, voire 18 mois. Nous y travaillons aussi fort que possible et nous reconnaissions également que nous devrons continuer à travailler en collaboration avec la Commission de la fiscalité des premières nations concernant leurs autres propositions et les autres étapes du plan proposé.

The Chair: Thank you, Mr. Almond. I'm going to go to Senator Lovelace Nicholas in a minute, but before that I want to jump in with a quick question for Dr. Adams. Is cannabis for medical purposes covered under the non-insured health benefits program, or NIH? Why or why not?

Dr. Adams: No, medical cannabis is not currently covered by non-insured health benefits. There certainly have been questions around that. Much like the medical community, there are few guidelines around what cannabis would be used for, specifically. We have definitely asked for it to be used in an off-label use. At the First Nations Health Authority in B.C. — I'm from B.C., so I know some of their issues well — the chiefs did ask if this is something we should be reviewing. Should we be reviewing the formulary and start to pay because maybe some citizens are asking for us to cover that? The answer was, quite clearly, no. The First Nations leadership didn't want to be seen to be paying for those at this point in time.

However, their harm reduction thinking is not yet quite evolved. I would say many of the leadership are closer to being abstinence based rather than reducing harm.

The Chair: Thank you for that.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you for being here this evening. Unfortunately, Senator Coyle had asked some of my questions, but that's okay.

Senator Coyle: Sorry. Mind-meld.

Senator Lovelace Nicholas: I do have a follow-up to them. There's a lack of data, yet they want to control the cannabis opportunities for First Nations. Why is that if you don't know why there's a gap?

Mr. Glick: Sorry, but if that question was in respect of cannabis licensees, I would say that it's not so much of a lack of data. There are two separate licensing regimes: one under Health Canada and a separate one under the CRA. To operate within the industry, you need to be in possession of both. My understanding is — and Health Canada colleagues can clarify this later if needed — there are over 800 licensees that hold both. You need both to operate, but only about 250 out of that 800 plus have actually remitted excise duties within the last year or so. We would look at the universe of licensees that benefit from the economic opportunities that I would be able to speak to. That is, where they remit excise duties, they're subject to Finance Canada's excise duty framework, and where the communities

Le président : Merci, monsieur Almond. Je vais passer à la sénatrice Lovelace Nicholas dans une minute, mais avant cela, j'aimerais poser une petite question au Dr Adams. Le cannabis à des fins médicales est-il couvert par le Programme des services de santé non assurés? Pourquoi l'est-il ou pourquoi ne l'est-il pas?

Dr Adams : Non, le cannabis médicinal n'est pas couvert actuellement par les services de santé non assurés. Il y a des questions assurément à ce sujet. Tout comme pour la communauté médicale, il y a peu de lignes directrices à propos de ce pour quoi il serait utilisé précisément. Nous avons demandé, bien sûr, à ce qu'il le soit à des fins non conformes à l'étiquette. À l'autorité sanitaire des Premières Nations de la Colombie-Britannique — je viens de la Colombie-Britannique, alors je suis au fait de certains de leurs problèmes —, les chefs ont demandé s'ils devraient revoir cela. Devraient-ils revoir le formulaire et commencer à rembourser le cannabis parce que quelques citoyens ont demandé à ce qu'il soit couvert? La réponse était, très clairement, non. Les dirigeants des Premières Nations ne voulaient pas se montrer prêts à payer pour cela à ce stade-ci.

Toutefois, leur réflexion au sujet de la réduction des méfaits n'est pas terminée. Je dirais que beaucoup de dirigeants penchent du côté de l'abstinence plutôt que de la réduction des méfaits.

Le président : Je vous remercie.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je vous remercie d'être avec nous ce soir. Malheureusement, la sénatrice Coyle a déjà posé quelques-unes de mes questions, mais c'est bien.

La sénatrice Coyle : Je suis désolée. Les grands esprits se rencontrent.

La sénatrice Lovelace Nicholas : J'ai toutefois des questions complémentaires. On manque de données, mais on veut contrôler les possibilités offertes aux Premières Nations par le cannabis. Pourquoi une telle décision alors qu'on manque de données?

M. Glick : Je m'excuse, mais si la question concerne les titulaires de licence de cannabis, je dirais qu'il ne s'agit pas vraiment d'un manque de données. Il existe deux régimes de licences distincts : un qui relève de Santé Canada et l'autre de l'ARC. Pour exercer des activités commerciales, il faut avoir les deux. Je crois comprendre — et mes collègues de Santé Canada pourront clarifier le tout plus tard au besoin —, que plus de 800 titulaires détiennent les deux. Il faut détenir les deux pour exercer des activités, mais environ 250 seulement sur les plus de 800 ont versé des taxes d'accise au cours de la dernière année. Ce sont donc pour nous les titulaires de licence qui profitent des possibilités économiques et ceux dont je peux parler. Ils versent des taxes d'accise et sont assujettis au cadre du droit d'accise de

upon which they might operate are not necessarily identified in their Canada Revenue Agency licence, it doesn't mean it isn't in their Health Canada licence.

There might be an opportunity for synergy between Health Canada, the CRA and Finance Canada to determine which licensees operate within an Indigenous context, whether it's in a community or if the principals holding the licence are from an Indigenous background. In that case, we could explore the accrued economic benefits to those parties. It's not a gap but more of a lack of synergy at the present time in the data sharing itself.

Senator Lovelace Nicholas: Okay. In our treaties, as you know, we have a right to grow and hunt to survive and feed our families. So if we want to start a cannabis grow op, wouldn't that be the same as trying to feed your family and earn a living? That question is for whoever wants to answer.

Mr. Glick: Thank you for that question. Where, again, Health Canada and the CRA process the licences themselves for operating within the framework, those questions would probably be better directed towards Health Canada and CRA officials, acknowledging that I don't believe CRA officials are here this evening.

A number of conditions are laid out within the Excise Act, 2001, that determine whether or not somebody might be eligible to operate a cannabis production facility with an excise licence.

I think I understand where the question is coming from, but I'm not sure I could say that there's necessarily a barrier that would prevent Indigenous-related operators from engaging in the industry.

Dr. Adams: I did say in my notes that we haven't been looking at issues of self-determination, reconciliation and economic opportunity licensing because it is not directly related to health, but it is indirectly related to health. For instance, we know that wealthier people are healthier people — wealth can beget health — and we can address the social determinants of health with economic opportunity. Everyone should have access to good jobs, fair wages, economic opportunity and business development to mitigate poverty.

The leap to selling cannabis in order to promote health is a bit of a long one, but the connection between economic opportunity and health absolutely exists and has been shown over and over again.

Senator Boniface: In terms of the gaps in health that you referred to, was there not at some point in putting the legislation

Finances Canada. Les communautés où ils sont en activité ne sont pas nécessairement mentionnées sur leur licence de l'ARC, mais cela ne veut pas dire que l'information n'apparaît pas sur leur licence de Santé Canada.

On pourrait créer une synergie entre Santé Canada, l'ARC et Finances Canada pour déterminer quels sont les titulaires de licence d'origine autochtone ou qui mènent leurs activités en territoire autochtone. Dans ce cas, nous pourrions examiner les avantages économiques qu'ils en retirent. Il ne s'agit pas d'un manque de données, mais plutôt d'une absence de synergie dans l'échange de données proprement dit actuellement.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je comprends. Dans nos traités, comme vous le savez, nous avons le droit de cultiver et de chasser pour survivre et nourrir nos familles. Donc, si nous voulons démarrer une installation de culture de cannabis, n'est-ce pas une façon de vouloir nourrir notre famille et de gagner notre vie? La question s'adresse à qui veut bien y répondre.

M. Glick : Je vous remercie de la question. Encore une fois, étant donné que Santé Canada et l'ARC s'occupent eux-mêmes des licences pour les activités assujetties au cadre, ces questions s'adresseraient davantage aux représentants de Santé Canada et de l'ARC. Je suis conscient qu'il n'y a sans doute pas de représentants de l'ARC ici ce soir.

Diverses conditions sont énoncées dans la Loi de 2001 sur l'accise pour déterminer qui est admissible à ouvrir une installation de production de cannabis avec une licence d'accise.

Je crois comprendre votre raisonnement, mais je ne suis pas certain de pouvoir dire qu'il existe nécessairement quelque chose qui empêche les exploitants d'origine autochtone de prendre part à l'industrie.

Dr Adams : J'ai mentionné dans mes observations que nous n'avons pas examiné les questions entourant l'autodétermination, la réconciliation et les possibilités économiques liées aux licences, car cela n'est pas directement lié à Santé Canada, mais cela l'est indirectement. Nous savons, par exemple, que les gens riches sont plus en santé que les gens pauvres — la richesse peut engendrer la santé — et que les possibilités économiques peuvent améliorer les déterminants sociaux de la santé. Tout le monde devrait avoir accès à de bons emplois, de bons salaires, ainsi qu'à des possibilités économiques et commerciales pour diminuer la pauvreté.

Toutefois, l'idée de vendre du cannabis pour promouvoir la santé va sans doute un peu trop loin, mais il existe assurément un lien entre les possibilités économiques et la santé, et cela a été démontré à maintes reprises.

La sénatrice Boniface : Au sujet des lacunes dans les données sur la santé auxquelles vous avez fait allusion, Santé

together where Health Canada would have looked at a baseline so you could actually look at what the impact was five years after the legalization date?

Dr. Adams: Are you asking if there is a measure of wealth before legalization and then afterwards?

Senator Boniface: No, I'm talking about it from a health perspective and the impacts. For instance, you referred to fetal exposure, physical risk and those sorts of things. Was there nothing put in place to try to measure that?

Dr. Adams: That's a question for Health Canada. Health Canada had been asked to look at the health risks specifically around cannabis legalization.

Senator Boniface: Let me flip the question the other way. You indicated in your evidence that there were gaps in health data. Did those same gaps exist when the legislation came in as exist today?

Dr. Adams: No, the Indigenous health data gaps are specific to Indigenous people. There's existing cannabis health data, but we can't identify the Indigenous portion of those data. There's limited ability to match Indigenous identity with cannabis health data, so the gap is related in part to indigeneity.

The Chair: Thank you for that. The time for this panel is now complete. I wish to thank all of our witnesses for meeting with us today.

I would now like to introduce our next panel of witnesses. From Justice Canada, we have Norma Won, Senior Counsel, Health Canada Legal Services; and from Health Canada, we welcome Kendal Weber, Assistant Deputy Minister, Controlled Substances and Cannabis Branch; and John Clare, Director General, Strategic Policy Directorate, Controlled Substances and Cannabis Branch.

Officials from each department will provide opening remarks of approximately five minutes. We will then move to a question-and-answer session of approximately five minutes per senator. Since we have several witnesses and a limited amount of time, I'll ask everyone to keep their interventions as precise and as brief as possible. To avoid interrupting or cutting anyone off, I'll indicate when witnesses or senators have one minute left of their allocated time. In the event witnesses are unable to answer a question in full, I will ask them to send a written response to the clerk before Friday, November 4, 2022.

I will now invite Kendal Weber to provide opening remarks.

Canada n'a-t-il pas à un moment donné lors de l'élaboration de la loi examiné un niveau de référence afin que vous puissiez examiner les répercussions cinq ans après la date de la légalisation?

Dr Adams : Demandez-vous s'il y avait une mesure pour déterminer la richesse avant et après la légalisation?

La sénatrice Boniface : Non, je parle des répercussions sur la santé. Par exemple, vous avez parlé de l'exposition fœtale, des risques physiques, etc. N'y a-t-il rien eu d'instaurer pour mesurer cela?

Dr Adams : C'est une question qu'il faudrait poser à Santé Canada. On a demandé à Santé Canada d'examiner les risques pour la santé liés précisément à la légalisation du cannabis.

La sénatrice Boniface : Je vais poser la question autrement. Vous avez mentionné dans votre témoignage qu'il existe des lacunes dans les données sur la santé. Ces mêmes lacunes qui sont présentes aujourd'hui existaient-elles au moment de la légalisation?

Dr Adams : Non, les lacunes dans les données sur la santé des Autochtones s'appliquent précisément aux Autochtones. Il y a des données sur la santé concernant le cannabis, mais on ne sait pas quelle proportion porte sur les Autochtones. Il est difficile d'établir une correspondance entre ces données et l'identité autochtone, alors les lacunes sont liées notamment à cela.

Le président : Je vous remercie. Le temps pour ce groupe de témoins est maintenant écoulé. Je tiens à remercier tous les témoins d'avoir été avec nous aujourd'hui.

J'aimerais présenter notre prochain groupe de témoins. Nous accueillons, Me Norma Won, avocate-conseil, Santé Canada, Services juridiques, de Justice Canada; Kendal Weber, sous-ministre adjointe, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis, et John Clare, directeur général, Direction de la politique stratégique, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis, tous deux de Santé Canada.

Chaque ministère dispose d'environ cinq minutes pour présenter sa déclaration liminaire. Nous passerons ensuite à la période de questions qui sera d'environ cinq minutes par sénateur. Comme nous avons plusieurs témoins et que le temps est limité, je demande à chacun d'être aussi précis et bref que possible. Pour éviter d'avoir à interrompre quelqu'un, je vais indiquer aux témoins et aux sénateurs lorsqu'il leur reste une minute au temps qui leur est alloué. Si un témoin n'a pas le temps de terminer de répondre à une question, je lui demande d'envoyer la réponse par écrit à la greffière avant le vendredi 4 novembre 2022.

J'invite maintenant Kendal Weber à nous présenter sa déclaration liminaire.

Kendal Weber, Assistant Deputy Minister, Controlled Substances and Cannabis Branch, Health Canada: Thank you for the opportunity to be here this evening.

[*Translation*]

I would like to begin by acknowledging that I am speaking to you today on the traditional and unceded territory of the Anishinaabeg Algonquin Nation.

My team has met in person with Algonquin communities in this region over the past few years, and we greatly appreciate their perspectives on cannabis legalization and regulation.

Thank you for the opportunity to update the standing committee. Our update today builds on a previous progress update, in 2019. It also builds on written updates that Health Canada mailed to First Nation, Inuit and Métis leadership in 2018, 2019, 2021 and September 2022.

Support for self-determination and advancing reconciliation are key objectives of the Government of Canada. One of the key priorities for Health Canada over the next 18 months will be to respond to the work of an expert panel that has been mandated to conduct a systematic, evidence-based review of the legislation.

On September 22, 2022, the Minister of Health and the Minister of Mental Health and Addictions launched the legislative review and named Mr. Morris Rosenberg as chair. Mr. Rosenberg will be joined by four panellists with expertise in the fields of public health and public safety, who will be named once the appointment process is complete.

[*English*]

Together, the panel will review evidence and engage with stakeholders, other levels of government and with First Nations, Inuit and Métis to determine what progress the government has made toward achieving the public health and public safety objectives of the Cannabis Act. The panel will take a broad approach to its review and will examine the impact of cannabis legislation and regulation on Indigenous persons and communities.

As an initial step, a report entitled *Summary from engagement with First Nations, Inuit and Métis Peoples: The Cannabis Act and its impacts* was published. The paper reflects and seeks to validate what Health Canada heard in its engagement with Indigenous peoples on the Cannabis Act. The paper invites further perspectives, evidence and suggestions on ways the expert panel should engage with Indigenous peoples.

Kendal Weber, sous-ministre adjointe, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis, Santé Canada : Je vous remercie de m'accueillir ce soir.

[*Français*]

Je commence par préciser que je vous rencontre aujourd'hui sur le territoire traditionnel et non cédé de la nation algonquine anishinabé.

Mon équipe a rencontré en personne des communautés algonquines de cette région au cours des dernières années, et nous apprécions grandement leur point de vue sur la légalisation et la réglementation du cannabis.

Merci de m'avoir donné l'occasion d'informer le comité permanent. Notre mise à jour s'appuie sur une mise à jour précédente des progrès de 2019. Elle s'appuie également sur des mises à jour écrites que Santé Canada a envoyées par la poste aux dirigeants des Premières Nations, des Inuits et des Métis en 2018, 2019, 2021 et septembre 2022.

L'appui à l'autodétermination et la promotion de la réconciliation sont les objectifs clés du gouvernement du Canada. L'une des principales priorités de Santé Canada au cours des 18 prochains mois sera de donner suite aux travaux d'un groupe d'experts qui a été chargé de procéder à un examen systématique et factuel de la légalisation.

Le 22 septembre 2022, le ministre de la Santé et la ministre de la Santé mentale et des Dépendances ont lancé l'examen législatif et désigné M. Morris Rosenberg comme président. M. Rosenberg sera accompagné de quatre experts en santé publique et en sécurité publique qui seront désignés une fois le processus de nomination terminé.

[*Traduction*]

Le groupe examinera les données probantes et mobilisera les intervenants, les autres échelons de gouvernement et les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour déterminer les progrès réalisés par le gouvernement pour atteindre les objectifs en matière de santé publique et de sécurité publique de la Loi sur le cannabis. Il adoptera une approche globale dans son examen et se penchera sur les répercussions de la loi et de la réglementation sur les Autochtones et les communautés autochtones.

La première étape a été la publication du rapport *Résumé du processus de mobilisation avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis : La Loi sur le cannabis et ses répercussions*. Le rapport reflète et vise à valider les commentaires recueillis par Santé Canada lors de son processus de mobilisation avec les peuples autochtones sur la Loi sur le cannabis. On y sollicite d'autres points de vue, données et suggestions sur les façons pour le groupe d'experts de mobiliser les peuples autochtones.

Health Canada sees the review as an important part of broader engagement with First Nations, Inuit and Métis, one which will contribute to the improved functioning of the act.

Since 2016, Health Canada officials have participated in approximately 290 engagement sessions with Indigenous leaders, organizations and communities to discuss cannabis legalization and regulation. This engagement has directly informed policy and program development and influenced how Health Canada administers the Cannabis Act to better address Indigenous interests.

This includes specific efforts in three main areas: culturally appropriate public education and awareness, cooperative approaches to the exercise of jurisdiction and actions to encourage interested Indigenous communities to participate in the licit cannabis industry.

The government has provided funding for culturally specific research, knowledge, translation, prevention and harm reduction about cannabis. Health Canada has translated existing public education resources into 12 Indigenous languages and dialects.

Since 2019, Health Canada has held discussions with an increasing number of interested First Nations developing their own cannabis control measures to explore mutually beneficial cannabis arrangements within the framework of the Cannabis Act, and we're happy to go into more details in the question-and-answer session about those arrangements.

Once again, thank you for the opportunity to be here this evening, and we look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Ms. Weber.

Norma Won, Senior Counsel, Health Canada Legal Services, Department of Justice Canada:

Good evening, Mr. Chair and honourable senators. I would like to begin by acknowledging that I am speaking to you today on the traditional and unceded territory of the Algonquin Anishinaabe Nation.

[Translation]

Our understanding is that the committee invited the Department of Justice to take part in this panel on the implementation of the Cannabis Act. As a lawyer at Health Canada, I provide legal advice to Health Canada on the various pieces of legislation Health Canada is responsible for, including the Cannabis Act and its regulations.

Santé Canada considère l'examen comme un élément important d'une mobilisation plus large avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, afin de contribuer à l'amélioration du fonctionnement de la loi.

Depuis 2016, des représentants de Santé Canada ont participé à environ 290 séances de mobilisation avec des dirigeants, organismes et communautés autochtones pour discuter de la légalisation du cannabis et de la réglementation. Le fruit de cette mobilisation a servi concrètement à guider l'élaboration des politiques et des programmes, de même que l'administration de la Loi sur le cannabis par Santé Canada pour mieux servir les intérêts des Autochtones.

Des efforts ont notamment été déployés dans trois domaines principaux : sensibilisation et éducation publique adaptées à la culture, stratégies collaboratives dans l'exercice de la compétence, et mesures pour encourager les communautés autochtones intéressées à participer à l'industrie du cannabis licite.

Le gouvernement a alloué des fonds pour la recherche adaptée à la culture, les connaissances, la traduction, la prévention et la réduction des méfaits concernant le cannabis. Santé Canada a traduit les ressources d'éducation du public dans 12 langues et dialectes autochtones.

Depuis 2019, Santé Canada a tenu des discussions avec un nombre croissant de Premières Nations intéressées à élaborer leurs propres mesures de contrôle du cannabis dans le but d'examiner des régimes mutuellement avantageux dans le cadre de la Loi sur le cannabis, et nous serons heureux de vous fournir plus de détails sur ces régimes lors de la période de questions.

Je vous remercie encore une fois de m'accueillir ce soir, et nous attendons avec impatience vos questions.

Le président : Je vous remercie, madame Weber.

Me Norma Won, avocate-conseil, Santé Canada, Services juridiques, ministère de la Justice :

Bonsoir, monsieur le président, et honorables sénateurs. J'aimerais commencer par souligner que je vous parle aujourd'hui depuis le territoire traditionnel non cédé de la nation algonquine anishinabe.

[Français]

Nous comprenons que le comité a invité le ministère de la Justice à participer à ce panel concernant la mise en œuvre de la Loi sur le cannabis. En tant qu'avocate à Santé Canada, je fournis des conseils juridiques à Santé Canada sur les diverses lois dont Santé Canada est responsable, y compris la Loi sur le cannabis et ses règlements connexes.

[English]

Although the Minister of Justice introduced Bill C-45, which became the Cannabis Act, Health Canada is primarily responsible for the implementation of the act. I understand the committee is interested in Indigenous authority and jurisdiction in relation to cannabis.

As you may know, the federal Cannabis Act is a law of general application, and as such, it applies across Canada. Indigenous regulatory authority can derive from a number of sources, including rights recognized and affirmed in the Constitution Act, 1982; historic and modern treaties and land claim agreements; self-government agreements and federal legislation such as the Indian Act.

As noted by my colleague Kendal Weber from the Controlled Substances and Cannabis Branch at Health Canada, Health Canada has held many meetings with Indigenous communities and/or provincial and territorial officials where issues of jurisdiction and authority have been raised. My Health Canada colleague spoke to an agreement that was concluded with the Mohawk Council of Kahnawà:ke about cooperation and information sharing in relation to activities with cannabis.

Issues of Indigenous authority and jurisdiction will likely be raised again during the legislative review of the Cannabis Act, and we welcome those discussions.

Again, thank you for the invitation to appear here today. I would be pleased to answer questions within my capacity as Justice Canada's counsel for Health Canada concerning the implementation of the Cannabis Act.

Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Won.

Senator Tannas: Welcome to the witnesses.

I had submitted through Senator Gold's office about a week ago some questions with respect to getting an update on the economic development progress.

When we first looked at this bill, there were concerns raised by a number of us, including me, about how we needed to create specific opportunities for Indigenous businesses to get into the cannabis market, in particular, the actual cultivation and growing sector.

It was proposed at one point that 20% of all the licences be issued to Indigenous businesses or businesses that are locating

[Traduction]

Même si c'est le ministre de la Justice qui a présenté le projet de loi C-45, qui est devenu la Loi sur le cannabis, c'est Santé Canada qui est responsable au premier chef de la mise en œuvre de la loi. Je crois comprendre que le comité s'intéresse aux pouvoirs et à la compétence des Autochtones liés au cannabis.

Comme vous le savez sans doute la loi fédérale sur le cannabis est une loi d'application générale, et à ce titre, elle s'applique partout au Canada. Le pouvoir de réglementation des Autochtones peut découler de diverses sources, notamment les droits reconnus et affirmés dans la Loi constitutionnelle de 1982; les traités historiques et modernes et les accords sur les revendications territoriales, les accords sur l'autonomie gouvernementale et des lois fédérales comme la Loi sur les Indiens.

Comme l'a mentionné ma collègue Kendal Weber de la Direction générale des substances contrôlées et du cannabis à Santé Canada, Santé Canada a organisé de nombreuses réunions avec les communautés autochtones ou les autorités provinciales et territoriales lorsque des questions liées à la compétence et aux pouvoirs ont été soulevées. Elle a parlé d'un accord qui a été conclu avec le Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke sur la coopération et l'échange d'information à propos des activités liées au cannabis.

Les questions liées aux pouvoirs et à la compétence des Autochtones seront sans doute soulevées à nouveau lors de l'examen de la Loi sur le cannabis, et nous serons heureux d'en discuter.

Je vous remercie encore une fois de votre invitation à venir témoigner aujourd'hui. Je serai heureuse de répondre à vos questions qui relèvent de ma compétence à titre d'avocate-conseil de Justice Canada pour Santé Canada qui portent sur la mise en œuvre de la Loi sur le cannabis.

Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie, maître Won.

Le sénateur Tannas : Je souhaite la bienvenue à nos témoins.

Il y a environ une semaine, j'avais demandé, par l'entremise du bureau du sénateur Gold, une mise à jour des progrès réalisés au chapitre du développement économique.

Lorsque nous avons examiné ce projet de loi à l'origine, nous étions quelques-uns, dont moi, à nous dire qu'il fallait créer des possibilités précises pour les entreprises autochtones de faire partie du marché du cannabis, et en particulier pour ce qui est du secteur de la culture du cannabis.

Il avait été proposé à un moment donné que 20 % des licences soient accordées à des entreprises autochtones ou des entreprises

their facilities on Indigenous territories or Indigenous lands. There was a lot of back and forth about that and discussions about how it could work and so on. There were amendments, and there was a response that came that convinced us that the matters were well in hand and that Indigenous businesses and Indigenous communities would almost certainly meet or exceed that 20%. I recall a specific assertion from a government official that said 20% is low, and, "Why would we cap it? It's going to be really great."

I don't have any premonition about what the answer is going to be, but I am certain that with six days' notice, you have the answer: How many cannabis growing facilities are licensed and operating either with Indigenous ownership or on Indigenous lands or both?

Ms. Weber: Thank you for the advance notice of the question.

We know that Indigenous engagement and participation in the cannabis industry has increased over time, and we know there is more that can be done.

As of September 30, 2022, there were 55 Indigenous-affiliated applicants for commercial cannabis licences and 12 of those were located in First Nations communities. Those are the applicants in the queue, and that's 33% of total applications. As of September 30, 2022, 47 Indigenous-owned or affiliated businesses have received commercial cannabis licences, including 6 located in First Nations communities, and that is 5% of total licences.

So, yes, 5% is lower than indicated in the 20% but it's encouraging to see that 33% of total applications are Indigenous-affiliated applicants.

As of the same time frame in September, we have 33 Indigenous-affiliated hemp licence holders, and 3 Indigenous-affiliated hemp licence applicants. In total, I believe that's 16% of the applicants in the queue. So we do see a number of them.

As for the support that's provided, the department has put supports in place to support and enable Indigenous and Indigenous-affiliated applicants for federal licences. One of the things we've talked about is our cannabis licensing adviser. When a company does self-identify, then we have an adviser that works closely with that applicant through the licensing process. We also have an Indigenous navigator service that guides and assists applicants to answer requests and questions they may have about the cannabis regulatory process.

Our last point is the two-stage review process. This is where the Indigenous and Indigenous-affiliated applicants may have their applications reviewed without a fully built site, which is

qui s'installent sur des terres ou des territoires autochtones. Il y avait eu beaucoup d'échanges sur le sujet et de discussions sur la façon de procéder, etc. Il y a eu des amendements, et une réponse qui avait été donnée nous avait convaincus que tout était pour le mieux et que les entreprises et les communautés autochtones allaient presque assurément obtenir ce 20 % ou même plus. Je me rappelle qu'un représentant du gouvernement affirmait que c'était peu 20 % et qu'il ne voyait pas l'intérêt d'un plafond puisque les possibilités allaient être nombreuses.

Je n'ai pas de pressentiment au sujet de la réponse, mais je suis certain qu'avec un préavis de six jours, vous avez trouvé la réponse : combien d'installations de culture du cannabis sont licenciées et appartiennent à des Autochtones ou se trouvent sur des terres autochtones, ou les deux?

Mme Weber : Je vous remercie du préavis.

Nous savons que l'engagement et la participation des Autochtones à l'industrie du cannabis se sont accrus avec le temps, et nous savons qu'il est possible d'en faire plus.

En date du 30 septembre 2022, il y avait 55 demandeurs affiliés aux Autochtones ayant présenté une demande de licence commerciale, et 12 d'entre eux se trouvaient dans des communautés des Premières Nations. Il s'agit des demandeurs en attente, et cela représente 33 % du nombre total de demandes. À cette même date, 47 entreprises autochtones ou affiliées aux Autochtones ont reçu une licence commerciale, dont 6 se trouvent dans des communautés des Premières Nations, soit 5 % du nombre total de licences.

Alors, oui, le 5 % est inférieur au 20 % mentionné, mais il est encourageant de voir que 33 % des demandes totales proviennent de demandeurs affiliés aux Autochtones.

Toujours en date du 30 septembre 2022, nous avons 33 titulaires de licence pour le chanvre affiliés aux Autochtones, et 3 demandeurs de licence pour le chanvre affiliés aux Autochtones. Au total, je crois que cela représente 16 % des demandeurs en attente. Il y en a donc un bon nombre.

Au sujet du soutien qui est fourni, le ministère offre du soutien aux demandeurs autochtones et affiliés à des Autochtones qui veulent obtenir une licence fédérale. Nous avons notamment parlé de notre conseiller en licence pour le cannabis. Lorsqu'une entreprise s'identifie comme autochtone, un conseiller travaille en étroite collaboration avec le demandeur tout au long du processus de demande. Nous avons aussi un service d'accompagnement pour les Autochtones qui guide et assiste les demandeurs en répondant à leurs demandes et à leurs questions à propos du processus de réglementation du cannabis.

Notre dernier point est le processus d'examen en deux étapes, qui permet aux demandeurs autochtones et aux demandeurs affiliés à des Autochtones de demander un examen de leur

something that's required for other applicants. Those are a couple of the measures that we've taken and continue to take to support increased participation of Indigenous-affiliated companies.

Senator Tannas: Can you repeat what you said about being fully built? What is that again?

Ms. Weber: Yes. Indigenous applicants may have their applications reviewed without a fully built site. For non-Indigenous or Indigenous-affiliated applicants, we require a fully built site before we can process the full application for approval.

Senator Tannas: So, in the numbers you gave us, you're not counting applicants that have been approved but haven't actually built the place and are operating, are you?

Ms. Weber: I'm giving two numbers. I've counted those who have come in for a licence and have been granted a licence. Whether they have built a location, I do not have that information this evening. The other number I provided is those applicants in the queue for review. I will ask my colleague Mr. Clare if we collect the data on whether the site has been built.

John Clare, Director General, Strategic Policy Directorate, Controlled Substances and Cannabis Branch, Health Canada: Yes, I can clarify that. Before the final licence is actually issued, the facility has to be built. The difference that Ms. Weber is referring to is whether or not we proceed with the screening of the application prior to the facility being constructed or not. When it's an Indigenous-affiliated applicant, they can start the review process prior to the facility being built because we know that progressing through the licensing process allows applicants to go to sources of capital and lending to help build the facility.

Senator Tannas: Thank you. We're getting somewhere. I just want to be clear on this. How many are Indigenous-owned or community-located licences and how many are fully licensed? It sounds like there are some where, "Okay, this is a good licence," and there is the official licence before they start production. How many are producing? Is that the 47?

Mr. Clare: Yes, it is 47 out of 905 total licence holders. Understand that the 905 total licence holders include things like analytical testing licences and so on. That's a big pool. It's not

demande sans que la construction des installations soit terminée, comme il est exigé des autres demandeurs. Ce sont là quelques mesures que nous avons prises et qui sont toujours en place pour accroître la participation des entreprises affiliées à des Autochtones.

Le sénateur Tannas : Pourriez-vous répéter ce que vous avez dit à propos de la construction qui doit être terminée? De quoi s'agit-il, encore une fois?

Mme Weber : Oui. Dans le cas des demandeurs autochtones, leurs demandes peuvent être examinées sans que la construction des installations soit terminée. Pour les demandeurs non autochtones ou non affiliés à des Autochtones, nous exigeons que la construction des installations soit terminée avant que nous puissions traiter leur demande en entier pour approbation.

Le sénateur Tannas : Donc, dans les chiffres que vous nous avez donnés, vous ne comptez pas les demandeurs qui ont été approuvés, mais dont les installations ne sont pas construites et en activités, n'est-ce pas?

Mme Weber : J'ai donné deux chiffres. J'ai compté ceux qui ont présenté une demande de licence et l'ont obtenue. Je n'ai pas l'information ce soir quant à savoir si la construction est terminée. L'autre chiffre que j'ai donné concerne les demandeurs en attente pour examen. Je vais demander à mon collègue M. Clare si nous recueillons des données pour savoir si les installations ont été construites.

John Clare, directeur général, Direction de la politique stratégique, Direction générale des substances contrôlées et du cannabis, Santé Canada : Oui, je peux clarifier ce point. Avant que la licence finale soit accordée, il faut que les installations soient construites. La distinction dont parle Mme Weber, c'est le fait que nous procédonss dans certains cas à une vérification de la demande avant que les installations soient construites. Dans le cas d'un demandeur affilié à un Autochtone, on peut commencer le processus d'examen avant que les installations soient construites, car nous savons qu'en progressant dans le processus d'attribution de licences, les demandeurs peuvent solliciter des fonds et des prêts pour bâtir les installations.

Le sénateur Tannas : Je vous remercie. Nous faisons des progrès. Je veux simplement être clair à ce sujet. Combien d'installations sont la propriété d'Autochtones ou se trouvent dans des communautés autochtones, et combien sont pleinement licenciées? Il semble qu'on parle parfois d'une licence, puis d'une licence officielle avant de commencer la production. Combien d'installations sont en production? Est-ce 47?

M. Clare : Oui, il y en a 47 sur les 905 titulaires de licence au total. Il faut comprendre que parmi les 905 titulaires, il y a ceux qui sont titulaires d'une licence d'essais analytiques, etc. C'est

just commercial production. The 47 licences are all commercial producers but that's out of all the licences that Health Canada issues.

Senator Tannas: Thank you.

Senator Coyle: I'm going to follow up on this to delve into it a bit deeper. Of all the licensees that are commercial operators, what does that number look like? There's 47 Indigenous out of a much larger bucket, but how many actual commercial operators are there out of that 900?

Ms. Weber: I don't have that number in front of me. Mr. Clare, do you have that one?

Mr. Clare: It's less. I believe it's between 600 and 700. It changes every week. That's why you've stumped us a bit.

Senator Coyle: I'm just trying to understand the scope of it. Thank you. I'm not sure whether this question is for Ms. Won, Ms. Weber or Mr. Clare, but it's about jurisdiction and authority. It's been mentioned by a number of people. We've heard it over and over again from our Indigenous community witnesses here. We've also heard about the difficulties around jurisdiction — not only the community having jurisdiction but also the potential conflicts with certain provincial authorities.

What is the Government of Canada doing — that is, if any of you are able to talk about this — around the issues related to federal, provincial and Indigenous jurisdiction?

Ms. Weber: Since 2019, the Government of Canada has been working and has sought to work trilaterally and bilaterally, when needed, with Indigenous communities and applicable provincial and territorial governments so that we can achieve a shared public health and public safety objective.

Regarding this trilateral work, we've had discussions on exploring ways for First Nations to increase their oversight of cannabis activities alongside the Cannabis Act. In June 2021, we reached our first beneficial agreement with the Mohawk Council of Kahnawà:ke. This agreement established a process for cooperation and information sharing on a number of cannabis-related activities such as licensing, inspections, reporting, tracking and compliance. That's a type of bilateral agreement that we have between the community and Health Canada.

vaste. Il ne s'agit pas seulement de production commerciale. Dans le cas des 47 licences, elles sont toutes pour la production commerciale, mais elles font partie de l'ensemble des licences délivrées par Santé Canada.

Le sénateur Tannas : Je vous remercie.

La sénatrice Coyle : Je vais donner suite à cette question afin de l'approfondir un peu plus. Parmi l'ensemble des titulaires de licence qui sont des exploitants commerciaux, combien y en a-t-il? Il y a 47 Autochtones parmi un nombre beaucoup plus important de titulaires, mais combien d'exploitants commerciaux réels y a-t-il parmi ces 900 titulaires?

Mme Weber : Je n'ai pas ce chiffre sous les yeux. Monsieur Clare, avez-vous ce chiffre-là?

M. Clare : Ce chiffre est inférieur. Je crois qu'il se situe entre 600 et 700. Il change chaque semaine. C'est pourquoi vous nous avez un peu déconcertés.

La sénatrice Coyle : J'essaie simplement de comprendre la portée de l'enjeu. Je vous remercie. Je ne sais pas si cette question est destinée à Me Won, Mme Weber ou M. Clare, mais elle porte sur la compétence et l'autorité. Cet enjeu a été mentionné par un certain nombre de personnes. Nous avons entendu nos témoins de la communauté autochtone en parler à maintes reprises. Nous avons également entendu parler des difficultés liées à la compétence — non seulement les difficultés que rencontre la communauté ayant la compétence, mais aussi les conflits potentiels qu'elle peut avoir avec certaines autorités provinciales.

Que fait le gouvernement du Canada — si l'un d'entre vous est en mesure d'en parler — en ce qui concerne les questions liées aux compétences fédérales, provinciales et autochtones?

Mme Weber : Depuis 2019, le gouvernement du Canada travaille ou cherche à travailler de manière trilatérale et bilatérale, au besoin, avec les communautés autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux pertinents afin que nous puissions atteindre un objectif commun en matière de santé et de sécurité publiques.

Pour ce qui est de ce travail trilatéral, nous avons eu des discussions sur la recherche de moyens permettant aux Premières Nations d'accroître leur surveillance des activités liées au cannabis parallèlement à la Loi sur le cannabis. En juin 2021, nous avons conclu notre premier accord bénéfique avec le Conseil mohawk de Kahnawà:ke. Cet accord a établi un processus de coopération et d'échange d'informations relativement à un certain nombre d'activités liées au cannabis, telles que l'octroi de licences, les inspections, les rapports, le suivi et la conformité. C'est un type d'accord bilatéral que nous, les membres de la communauté, avons conclu avec Santé Canada.

We've had discussions with an increasing number of First Nations who are developing their own cannabis control measures. We've looked at cooperative applications of federal and First Nations cannabis frameworks and we've collaborated and reached out to jurisdictions across the country. That's just a bit of information. If you'd like us to give you more, we can dig deeper into that, but that's an overview and a concrete example of one of the bilateral agreements that we've achieved to date. We hope more will come.

Senator Coyle: The Quebec factor seems to be a major one coming up among at least a couple of our witnesses. Is there anything specific being done to work with the Province of Quebec specifically around these issues of jurisdiction for Indigenous communities on this cannabis file?

Ms. Weber: We work with all jurisdictions, so with all provinces. I can't speak specifically about one jurisdiction or one province or territory over another. We're keen to work with all provinces and territories across the country and in communities in all jurisdictions.

Senator Patterson: Ms. Weber, we heard from Chief Tonya Perron of the Mohawk Council of Kahnawà:ke who spoke about how the band is trying desperately to curb the illicit market. They're trying to get to self-determination, but they are feeling very helpless because the Quebec government legislation gives the Quebec cannabis authority exclusive jurisdiction, and they cannot make an agreement with the Province of Quebec.

You talked about the memorandum of understanding, or MOU, you developed with the Mohawks of Kahnawà:ke as progress. However, with respect, the chief told us that the MOU is very limited in scope. It focuses on exchange of information between Health Canada and their cannabis control board. It doesn't touch on jurisdiction or anything else.

They want authority to regulate and deal with the illicit market that is of great concern in their community and is requiring a lot of resources, but they're not getting very far with Health Canada and with that MOU that you described.

Is that a fair summary of the situation, that it's a very limited MOU that does not achieve the goals of the band to get self-determination and jurisdiction?

Nous avons eu des discussions avec un nombre croissant de Premières Nations qui élaborent leurs propres mesures de contrôle du cannabis. Nous avons examiné les applications coopératives des cadres de contrôle du cannabis du gouvernement fédéral et des Premières Nations, et nous avons collaboré avec des administrations de l'ensemble du pays où nous les avons sensibilisés aux enjeux. Ce ne sont là que quelques renseignements. Si vous souhaitez que nous vous en donnions davantage, nous pouvons approfondir la question, mais il s'agit d'un aperçu et d'un exemple concret de l'un des accords bilatéraux que nous avons conclus à ce jour. Nous espérons que d'autres suivront.

La sénatrice Coyle : Le facteur du Québec semble être un élément majeur qui est mentionné par au moins deux ou trois de nos témoins. Des mesures particulières sont-elles prises pour travailler avec la province de Québec, surtout en ce qui concerne ces questions de compétence pour les communautés autochtones dans le dossier du cannabis?

Mme Weber : Nous travaillons avec toutes les administrations, donc avec toutes les provinces. Je ne peux pas parler précisément d'une administration, d'une province ou d'un territoire par rapport à un autre. Nous sommes désireux de travailler avec toutes les provinces et tous les territoires du pays et avec des communautés de toutes les administrations.

Le sénateur Patterson : Madame Weber, nous avons entendu la chef Tonya Perron du Conseil mohawk de Kahnawà:ke qui a parlé de la façon dont la bande essaie désespérément de freiner le marché illicite. Ils s'efforcent de parvenir à l'autodétermination, mais ils se sentent très impuissants parce que les lois du gouvernement du Québec accordent à l'autorité québécoise responsable du cannabis une compétence exclusive, et ils ne sont pas en mesure de conclure un accord avec la province de Québec.

Vous avez parlé du protocole d'entente, ou PE, que vous avez négocié avec les Mohawks de Kahnawà:ke comme d'un progrès. Toutefois, avec tout le respect que je vous dois, la chef nous a indiqué que le PE a une portée très limitée. Il porte sur l'échange d'information entre Santé Canada et leur régie du cannabis. Il n'aborde pas la question de la compétence ou quoi que ce soit d'autre.

Ils veulent avoir l'autorité de réglementer et de s'attaquer au marché illicite qui est très préoccupant dans leur communauté et qui exige de nombreuses ressources, mais ils n'avancent pas beaucoup en composant avec Santé Canada et avec le PE que vous avez décrit.

Mon résumé de la situation est-il juste, à savoir qu'il s'agit d'un protocole d'entente très limité qui ne permet pas à la bande d'atteindre ses objectifs en matière d'autodétermination et de compétence?

Ms. Weber: Thank you for the question. The MOU is a very positive first step, and it covers an area that Health Canada, the Government of Canada and the community have worked together to achieve.

Questions like this are ones that will be interesting as the expert panel that I discussed in my opening remarks undertakes the legislative review of the Cannabis Act. The observations that have been made are ones that are quite useful as that review goes forward.

Senator Lovelace Nicholas: Welcome to the witnesses today. My first question is for Norma Won.

I'm confused here, and I'll tell you why. You're asking for licences on treaty land where we have the right to grow, to hunt, to survive and to feed our families. How could you not give us licences without having to vet for them or apply?

Ms. Won: As I noted earlier, the federal cannabis law is a law of general application, so it does apply across Canada. That means anyone who wishes to conduct activities with cannabis will have to get a licence under the Cannabis Act.

Senator Lovelace Nicholas: That's the same thing as trying to feed your family by opening up whatever you call the buildings, co-ops or whatever.

This question is for Kendal Weber. You said that you consulted communities about the licences. Could you send us the names of the communities you consulted and spoke to about the licences?

Ms. Weber: Are you referring to the 290 engagements that we've had?

Senator Lovelace Nicholas: Yes. Maybe you didn't name my community; I don't know.

Ms. Weber: Those are a number of engagements that we've had throughout the past number of years on a number of different topics. Some of them would be regulatory discussions. Some of them would be about the act. Some of them would be about the regulations. There is quite a diverse listing there.

I can get back to you on that for those who may identify as wanting to share that information and those who would not. Not every group that does meet with us would ask for that information to be shared, but I'm happy to look into that.

Mme Weber : Je vous remercie de votre question. Le protocole d'entente est un premier pas très positif, et il couvre un domaine dans lequel Santé Canada, le gouvernement du Canada et la communauté ont travaillé ensemble.

Il sera intéressant d'étudier des questions comme celles-ci lorsque le groupe d'experts dont j'ai parlé dans ma déclaration préliminaire entreprendra l'examen législatif de la Loi sur le cannabis. Les observations qui ont été formulées seront très utiles pour la suite de cet examen.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Bienvenue aux témoins d'aujourd'hui. J'adresse ma première question à Me Norma Won.

Je suis déroutée en ce moment, et je vais vous expliquer pourquoi. Vous demandez des permis sur des terres visées par un traité où nous avons le droit de cultiver, de chasser, de survivre et de nourrir nos familles. Comment pouvez-vous ne pas nous octroyer des licences sans avoir à les vérifier ou sans que nous ayons à en faire la demande?

Me Won : Comme je l'ai indiqué précédemment, la loi fédérale sur le cannabis est une loi d'application générale, elle s'applique donc à l'ensemble du Canada. Cela signifie que toute personne qui souhaite mener des activités liées au cannabis devra obtenir une licence en vertu de la Loi sur le cannabis.

La sénatrice Lovelace Nicholas : C'est la même chose que d'essayer de nourrir sa famille en ouvrant ce que vous appelez des immeubles, des coopératives ou autre.

Cette question est destinée à Kendal Weber. Vous avez déclaré que vous aviez consulté les communautés au sujet des licences. Pourriez-vous nous faire parvenir les noms des communautés que vous avez consultées et auxquelles vous avez parlé des licences?

Mme Weber : Faites-vous allusion aux 290 rencontres que nous avons eues?

La sénatrice Lovelace Nicholas : Oui. Il se peut que vous n'ayez pas nommé ma communauté; je ne sais pas.

Mme Weber : Il s'agit d'un certain nombre de rencontres que nous avons eues au cours des dernières années portant sur un certain nombre de sujets différents. Certaines d'entre elles étaient des discussions sur la réglementation. Certaines portaient sur la loi. D'autres concerneraient le Règlement. La liste est assez variée.

Je pourrai vous répondre plus tard à ce sujet pour ceux qui souhaitent communiquer cette information et ceux qui ne le souhaitent pas. Ce ne sont pas tous les groupes qui nous rencontrent qui demandent que cette information soit communiquée, mais c'est avec plaisir que j'examinerai la question.

Senator Lovelace Nicholas: All right. Thank you so much.

The Chair: Ms. Weber, I have a question for you. What is the average cost to apply for a cannabis licence, and has the department evaluated what barriers Indigenous applicants face in applying for a licence? If so, what were the results?

Ms. Weber: Thank you for the question. I am going to turn to John Clare on this. The department just undertook a review looking at our cost-recovery regime.

Mr. Clare: Thank you for the question, Mr. Chair. There's a licence application fee, which is what Ms. Weber is referring to from a cost-recovery standpoint, but I think your question is asking how much it costs to open a business, to become either a cannabis cultivator or a licensed cannabis processor.

The answer to that is difficult because the regime is designed to accommodate businesses of any size and scale. There are actually two different licence classes for cultivation — the growing of cannabis plants — and what we call processing, which is the transformation of the plant material into finished consumer products. There's a standard class for each of those, and there is also a micro-class, so that's a small scale.

There are folks in the industry who have claimed that they have obtained a micro-cultivation licence for about \$10,000. There is one particular licensee in British Columbia who has become a bit of a celebrity by talking about how she obtained her licence, the costs and what it actually took for her to do that. I don't think that's necessarily typical for a lot of applicants, because there are others. The Aurora facility on the edge of Edmonton International Airport is massive, and I'm sure it's a multimillion-dollar facility. So it's hard to say how much would actually be necessary. It depends on the ambition of the entrepreneur.

Whether or not there are barriers and obstacles for First Nations, Inuit or Métis entrepreneurs to enter the cannabis space — undoubtedly there are — those kinds of barriers to economic development in Indigenous communities are well documented.

We work with our partners in Indigenous Services Canada. I know you heard from the First Nations and Inuit Health Branch on the first panel, but we equally work with our partners in ISC who are responsible for economic development and supporting

La sénatrice Lovelace Nicholas : Fort bien. Merci beaucoup.

Le président : Madame Weber, j'ai une question à vous poser. Quel est le coût moyen d'une demande de licence pour le cannabis, et le ministère a-t-il évalué les obstacles que les demandeurs autochtones doivent surmonter pour obtenir une telle licence? Dans l'affirmative, quels ont été les résultats de cette évaluation?

Mme Weber : Je vous remercie de cette question. Je vais m'en remettre à M. John Clare à ce sujet. Le ministère vient d'entreprendre un examen de notre régime de recouvrement des coûts.

M. Clare : Je vous remercie de votre question, monsieur le président. Il y a des frais de demande de licence, et c'est ce à quoi Mme Weber fait allusion en parlant du recouvrement des coûts, mais je pense que votre question vise à savoir combien il en coûte pour lancer une entreprise, pour devenir soit un cultivateur de cannabis, soit un transformateur de cannabis autorisé.

Il est difficile de répondre à cette question, car le régime est conçu pour s'adapter aux entreprises de toute taille et de toute envergure. Il existe en fait deux catégories différentes de licences soit une pour la culture — c'est-à-dire la culture des plantes de cannabis —, et une pour ce que nous appelons la transformation, c'est-à-dire la transformation de la matière végétale en produits de consommation finis. Pour chacune de ces activités, il existe une catégorie ordinaire ainsi qu'une microcatégorie, c'est-à-dire pour des activités à petite échelle.

Il y a des gens dans l'industrie qui prétendent avoir obtenu une licence de microculture pour environ 10 000 \$. Il y a une titulaire de licence en Colombie-Britannique qui est devenue une sorte de célébrité en racontant comment elle a obtenu sa licence, c'est-à-dire en parlant des dépenses qu'il lui a fallu engager et des mesures qu'il lui a fallu prendre pour y parvenir. Je ne crois pas que ce soit nécessairement le cas pour un grand nombre de demandeurs, car il y en a d'autres. L'installation d'Aurora, en bordure de l'aéroport international d'Edmonton, est énorme, et je suis sûr que c'est une installation de plusieurs millions de dollars. Il est donc difficile de dire quelle somme il serait réellement nécessaire d'investir. Tout dépend de l'ambition de l'entrepreneur.

En ce qui concerne la question de savoir s'il y a ou non des barrières et des obstacles à l'entrée dans le secteur du cannabis pour les entrepreneurs inuits, métis ou des Premières Nations — il y en a sans aucun doute —, ces types d'obstacles au développement économique des communautés autochtones sont bien documentés.

Nous travaillons avec nos partenaires de Services aux Autochtones Canada. Pendant l'audience du premier groupe d'experts, je sais que vous avez entendu témoigner la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, mais

economic development in Indigenous communities to ensure that cannabis entrepreneurs do have access to programs like their CROP program.

Just recently, we worked with ISC and the B.C. First Nations Leadership Council to launch — I'm going to get the name wrong, but it's an ISC program that's there to support entrepreneurs in British Columbia, whether they want to develop a cannabis cultivation facility or go into value-added or associated industries, whether that's in equipment or things like that which don't necessarily require a Health Canada licence.

The Chair: I don't know if I heard that your department has actually evaluated the barriers that are faced by Indigenous applicants.

Mr. Clare: In the engagement sessions that Ms. Weber talked about, we have definitely heard from them, and we have worked with Indigenous Services Canada and Indigenous partners to address some of those barriers. Ms. Weber talked about some of the programs that Health Canada offers in terms of obtaining a Health Canada licence through the Navigator Service and the licensing adviser.

We don't have economic development funding to provide to First Nations, so we work with federal partners in Indigenous Services Canada to make sure that they're aware of those barriers and that their programs are eligible for cannabis entrepreneurs.

Senator Boniface: Thank you to the witnesses. My question is to Kendal Weber.

On the study that Morris Rosenberg will lead, could you tell me what aspects of the black market you will be looking at? We've heard here, and certainly there is a lot of other evidence, that the black market has not been affected in the way that was originally planned.

Ms. Weber: Thank you for the question. The key themes in the legislative review include progress made in deterring criminal activity and displacing the illicit cannabis market, and on progress towards providing adults with access to strictly regulated, lower-risk, legal cannabis products.

nous travaillons également avec nos partenaires de SAC qui sont responsables du développement économique et du soutien au développement économique dans les communautés autochtones, afin de nous assurer que les entrepreneurs liés au cannabis ont accès à des programmes comme leur Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques (PPCPE).

Tout récemment, nous avons travaillé avec SAC et le B.C. First Nations Leadership Council pour lancer... je ne vais pas me souvenir du nom exact, mais c'est un programme de SAC qui a été créé pour soutenir les entrepreneurs de la Colombie-Britannique, qu'ils souhaitent construire une installation de culture du cannabis ou se lancer dans des industries à valeur ajoutée ou des industries connexes, que ce soit dans le matériel ou des produits comme ceux-là qui n'exigent pas nécessairement une licence de Santé Canada.

Le président : Je ne sais pas si je vous ai entendu dire que votre ministère a évalué les obstacles auxquels se heurtent les demandeurs autochtones.

M. Clare : Dans le cadre des séances de consultation dont Mme Weber a parlé, nous avons certainement entendu ce qu'ils avaient à dire, et nous avons travaillé avec Services aux Autochtones Canada et des partenaires autochtones à l'élimination de certains de ces obstacles. Mme Weber a parlé de certains des programmes que Santé Canada offre pour permettre aux demandeurs d'obtenir une licence de Santé Canada par l'intermédiaire du Service de navigation et du conseiller en matière de licences.

Nous n'avons pas de fonds de développement économique à offrir aux Premières Nations, alors nous travaillons avec nos partenaires fédéraux de Services aux Autochtones Canada pour nous assurer qu'ils sont conscients de ces obstacles et que les entrepreneurs liés au cannabis sont admissibles à leurs programmes.

La sénatrice Boniface : Merci aux témoins. J'adresse ma question à M. Kendal Weber.

En ce qui concerne l'étude que M. Morris Rosenberg va diriger, pourriez-vous me dire quels aspects du marché noir vous allez examiner? Nous avons entendu nos témoins dire — et il y a certainement un grand nombre d'autres données probantes qui le démontrent — que le marché noir n'a pas été touché de la manière prévue à l'origine.

Mme Weber : Je vous remercie de votre question. Les principaux thèmes de l'examen législatif portent sur les progrès réalisés en matière de dissuasion des activités criminelles et d'élimination du marché clandestin du cannabis, ainsi que sur les progrès réalisés pour permettre aux adultes d'avoir accès à des produits de cannabis légaux, strictement réglementés et à faible risque.

There are different sources for finding out how much progress we have made in displacing the illicit market. Our data right now shows that the value of the licit market in Canada has reached 69%. There are different views on that number, but the data that we get from Statistics Canada shows a 69% licit market versus the illicit market.

That will be a piece that the expert panel will dig into given that's one of the key priorities and objectives of the act.

Senator Boniface: Can you just clarify for me, was the 69% "licit" or "illicit"?

Ms. Weber: Licit.

Senator Boniface: So 31% of the market is still being controlled by organized crime. Is that correct?

Ms. Weber: Our data is showing the legal share of the value of cannabis consumed has increased to 69%.

Senator Boniface: Thank you.

Senator Lovelace Nicholas: Welcome again. You said it costs \$10,000 for a licence. So that leaves people on social assistance unable to ever afford to open up a dispensary. They're either left out or left behind. What happens to them?

Ms. Weber: Thanks for the question. I'll turn to Mr. Clare to provide a little bit of information about the difference between the commercial licensing and also the role of retail.

Mr. Clare: To be clear, I was speaking of obtaining a federal licence for the cultivation of cannabis. That's the production of plants, the growing of plants and then processing it into consumer products. It doesn't refer to opening up a retail store. I imagine that the costs of opening up a retail store would be different than those associated with production. For that, I don't know how much, to be honest, it would cost to open up a retail store.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you so much for your answer.

Senator Patterson: Ms. Weber, thank you for the information about the illicit versus the licit markets. How accurate do you think the information is from the black market? Are they always forthcoming in disclosing the size of their businesses?

Ms. Weber: That's a good question. This is one where we do collect the data from Statistics Canada. I'll turn it over to Mr. Clare.

Il existe différentes sources pour connaître les progrès réalisés en ce qui concerne l'élimination du marché illicite. Nos données actuelles montrent que la valeur du marché licite au Canada a atteint 69 %. Les opinions divergent à propos de ce chiffre, mais les données que nous obtenons de Statistique Canada montrent que le marché licite représente 69 % comparé au marché illicite.

Le groupe d'experts se penchera sur cette question, étant donné qu'il s'agit d'un des objectifs et des priorités clés de la loi.

La sénatrice Boniface : Pouvez-vous simplement me fournir un éclaircissement à ce sujet? Les 69 % du marché sont-ils « licites » ou « illicites »?

Mme Weber : Licites.

La sénatrice Boniface : Donc 31 % du marché est toujours contrôlé par le crime organisé. Est-ce exact?

Mme Weber : Nos données montrent que la part légale de la valeur du cannabis consommé est passée à 69 %.

La sénatrice Boniface : Merci.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Soyez les bienvenus à nouveau. Vous avez dit que la licence coûte 10 000 \$. Les bénéficiaires de l'aide sociale n'ont donc pas les moyens d'ouvrir un dispensaire. Ils sont soit exclus, soit laissés pour compte. Que leur arrivera-t-il?

Mme Weber : Je vous remercie de votre question. Je vais demander à M. Clare de nous donner quelques renseignements sur la différence entre les licences commerciales et le rôle du commerce de détail.

M. Clare : Pour que les choses soient claires, je précise que je parlais de l'obtention d'une licence fédérale pour la culture du cannabis. Il s'agit de la production de plantes, de la culture de plantes, puis de leur transformation en produits de consommation. Cela ne fait pas allusion au lancement d'un magasin de détail. J'imagine que les coûts de lancement d'un magasin de détail seraient différents de ceux associés à la production. Pour être honnête, je ne sais pas combien il en coûterait pour lancer un magasin de détail.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je vous remercie beaucoup de votre réponse.

Le sénateur Patterson : Madame Weber, je vous remercie des renseignements que vous nous avez communiqués sur les marchés illicites et licites. Dans quelle mesure pensez-vous que les informations provenant du marché noir sont exactes? Sont-ils toujours disposés à divulguer la taille de leurs entreprises?

Mme Weber : Voilà une excellente question. C'est une pour laquelle nous recueillons des données auprès de Statistique Canada. Je céderai donc la parole à M. Clare.

Mr. Clare: There was a question in the first panel about whether or not the government has collected pre-legalization data so that we have a baseline. The answer to that is yes, both on the public health aspect and on tracking the progress towards displacement of the illicit market.

The two major goals the government set were to reduce the public health harms associated with cannabis use and to reduce the extent and scope of the illegal cannabis market. We use different surveys and different data sources to track those two big indicators.

When it comes specifically to the size and scale of the illicit versus the licit markets, the statistic that Ms. Weber is referring to is the quarterly estimate of household expenditures that StatCan releases on a quarterly basis for all household expenditures. Basically, the question for Canadian consumers is this: How much do you spend on cannabis and where do you spend it? Do you spend it on legal products or do you spend it on illegal products?

That's the key metric that Ms. Weber referred to. We've seen that increase steadily since the Cannabis Act came into force. Based on the latest quarter for which we have data, 69% of household expenditures on cannabis are made in the legal market as opposed to those consumers going and purchasing that cannabis from an illegal source.

However, that's not our only data source. We use a lot of other data sources to validate and corroborate that data. Another survey we have is called the Canadian Cannabis Survey. It's something that Health Canada has administered on an annual basis. It asks individuals where they purchase their cannabis from. It corroborates that household expenditure data where it shows an increasing number of respondents to that survey indicate they are purchasing their cannabis from legal stores as opposed to illegal sources. We even asked them the reason why. We get answers like, "It's convenient. The number of retail stores that have increased in my community makes it convenient for me to buy from a legal source. I have greater confidence in the quality of the product and I'm less concerned about it being contaminated and it being unsafe for me." Price is also indicated as a reason that drives their purchasing patterns.

The Chair: Thank you, Mr. Clare.

Before we go, can you please provide us in writing with a list of the barriers to licences and solutions introduced by your department, as well as the cost for licences, before November 4?

M. Clare : Le premier groupe d'experts a demandé si le gouvernement avait recueilli des données avant la légalisation du cannabis, afin de disposer d'une mesure de référence. La réponse est oui, tant du point de vue de la santé publique que du point de vue du suivi des progrès vers l'élimination du marché illicite.

Les deux principaux objectifs établis par le gouvernement étaient de réduire les méfaits de la consommation de cannabis sur la santé publique et de réduire l'étendue et la portée du marché clandestin du cannabis. Nous utilisons différentes enquêtes et différentes sources de données pour suivre l'évolution de ces deux grands indicateurs.

Pour ce qui est de la taille et de l'envergure des marchés illicites par rapport aux marchés licites, la statistique à laquelle Mme Weber fait référence est l'estimation trimestrielle des dépenses des ménages que Statistique Canada publie chaque trimestre pour toutes les dépenses des ménages. En gros, la question qui est posée aux consommateurs canadiens est la suivante : combien dépensez-vous pour acheter du cannabis et où le dépensez-vous? Dépensez-vous cet argent pour acheter des produits légaux ou des produits illégaux?

C'est la mesure clé à laquelle Mme Weber a fait allusion. Nous avons constaté une augmentation constante de cette statistique depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le cannabis. D'après le dernier trimestre pour lequel nous disposons de données, 69 % des dépenses des ménages consacrées au cannabis sont engagées sur le marché licite, par opposition aux consommateurs qui vont acheter ce cannabis auprès d'une source d'approvisionnement illégale.

Cela dit, ce n'est pas notre seule source de données. Nous utilisons diverses sources pour confirmer et corroborer ces données, notamment l'Enquête canadienne sur le cannabis, une enquête menée chaque année par Santé Canada. On demande aux répondants d'indiquer leur source d'approvisionnement en cannabis. Les résultats corroborent les données sur les dépenses des ménages : les réponses à l'enquête montrent qu'un nombre croissant de consommateurs se procurent du cannabis auprès de points de vente autorisés plutôt que de sources illégales. On leur demande même pourquoi, ce à quoi ils répondent par exemple : « C'est pratique. Puisque le nombre de magasins de détail dans ma collectivité a augmenté, je peux facilement m'approvisionner auprès d'une source légale. J'ai une plus grande confiance en la qualité du produit et je crains moins qu'il soit contaminé ou dangereux. » Le prix est aussi donné comme un facteur influençant les habitudes d'achat des répondants.

Le président : Merci, monsieur Clare.

Avant de conclure, puis-je vous demander de nous fournir, d'ici au 4 novembre, une liste écrite des obstacles à l'obtention de licences et des solutions mises en œuvre par votre ministère, ainsi que le coût des licences?

Ms. Weber: Yes, we can follow up on that.

The Chair: Thank you for that. The time for this panel is now complete. I wish to thank all our witnesses for meeting with us today.

For our next panel, we wish to welcome, from Public Safety Canada, Chris Moran, Assistant Deputy Minister; and Kristin McLeod, Director, Drug Policy Division, Crime Prevention Branch. From the Royal Canadian Mounted Police, we have with us Maryanne Pearce, Acting Director, National Crime Prevention and Indigenous Policing Services; and Mathieu Bertrand, Superintendent, Acting Director General of Serious and Organized Crime and Border Integrity, Federal Policing Criminal Operations.

Officials from each department will be providing opening remarks of approximately five minutes each. We will then move to a question-and-answer session of approximately five minutes per senator.

Since we have several witnesses and a limited amount of time, I ask everyone to keep their interventions as precise and brief as possible. To avoid interrupting or cutting anyone off, I will indicate when witnesses or senators have one minute left of their allocated time. In the event witnesses are unable to answer a question in full, I ask them to send a written response to the clerk before Friday, November 4, 2022.

I will now invite Chris Moran to give her remarks.

Chris Moran, Assistant Deputy Minister, Indigenous Secretariat, Public Safety Canada: Thank you very much, Mr. Chair. I'm very pleased to be here this evening. I would like to thank the committee very much for the opportunity to speak with you.

I would also like to acknowledge that I am joining the committee from Ottawa, which, as you know, is a city founded and established on the traditional, unceded territory of the Algonquin Anishinaabeg people. I want to recognize their history of welcoming people to this territory.

The impetus for the creation of this branch was the recognition of the need to provide a single point of contact into Public Safety Canada for Indigenous people and communities and to drive Public Safety Canada's response to reconciliation, working collaboratively with Indigenous people, Indigenous stakeholders and other departments. Among other things, my team is working on the co-development of First Nations police services legislation in response to the government's commitment to recognize culturally responsive police services as essential

Mme Weber : Oui, nous vous transmettrons ces renseignements.

Le président : Je vous remercie. Le temps pour le présent groupe de témoins est maintenant écoulé. Je tiens à remercier tous les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui.

Nous passons maintenant au prochain groupe de témoins. Nous accueillons Mme Chris Moran, sous-ministre adjointe, et Mme Kristin McLeod, directrice, Division de la politique de drogue, Secteur de la prévention du crime, de Sécurité publique Canada; ainsi que Mme Maryanne Pearce, directrice par intérim, Centre national de prévention du crime et services de police autochtones, et M. Mathieu Bertrand, surintendant, directeur général par intérim des crimes graves et organisés et de l'intégrité frontalière, Opérations criminelles de la police fédérale, de la Gendarmerie royale du Canada.

Chaque ministère dispose d'environ cinq minutes pour présenter sa déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite à la période de questions, durant laquelle les sénateurs disposeront d'un temps de parole d'environ cinq minutes.

Puisque nous recevons plusieurs témoins et que le temps est limité, je demande à toutes et à tous d'être aussi précis et concis que possible. Pour éviter d'avoir à interrompre quelqu'un, je ferai un signal pour indiquer aux témoins et aux sénateurs qu'il leur reste une minute. Si un témoin n'a pas le temps de terminer de répondre à une question, je lui demande d'envoyer la réponse par écrit à la greffière avant le vendredi 4 novembre 2022.

J'invite maintenant Mme Chris Moran à présenter sa déclaration préliminaire.

Chris Moran, sous-ministre adjointe, Secrétariat aux affaires autochtones, Sécurité publique Canada : Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis très heureuse d'être ici ce soir. Je vous remercie chaleureusement, mesdames et messieurs, de m'avoir invitée à m'adresser à vous.

Je tiens aussi à reconnaître que je me joins au comité depuis Ottawa, une ville, qui, comme vous le savez, a été fondée sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe. J'aimerais saluer la longue tradition d'accueil de cette nation sur son territoire.

La création de notre secteur visait à reconnaître la nécessité de fournir un seul point de contact à Sécurité publique Canada pour les peuples et les communautés autochtones et pour orienter la réponse de Sécurité publique à l'égard de la réconciliation dans le cadre du travail de collaboration avec les peuples autochtones, les intervenants autochtones et les autres ministères. Entre autres, mon équipe travaille à l'élaboration conjointe d'un cadre législatif pour les services de police des Premières Nations en réponse à l'engagement du gouvernement de reconnaître les

services. I would be pleased to provide the committee with information about that endeavour or about the First Nations and Inuit Policing Program.

I'm also joined by my colleague, Ms. Kristin McLeod, Director, Drug Policy Division, Crime Prevention Branch within Public Safety Canada. In this capacity, Ms. McLeod and her team support the implementation of public safety elements of the Cannabis Act. That includes coordinating with federal, provincial, territorial and law enforcement partners on measures to help displace the illegal market, and, on a case-by-case basis, helping connect First Nation communities facing community safety challenges related to cannabis with federal programs and services.

As you know, Public Safety Canada's portfolio includes the RCMP, and I am also joined this evening by Superintendent Mathieu Bertrand and Dr. Maryanne Pearce, the director of contracting and Indigenous policing for the RCMP.

With your permission, I would ask Dr. Pearce to make some opening remarks on behalf of the RCMP, and then we would look forward to providing further information to the committee.

Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Thank you, Ms. Moran.

Maryanne Pearce, Acting Director, National Crime Prevention and Indigenous Policing Services, Royal Canadian Mounted Police: Good evening, chair, and members of the Senate Standing Committee on Indigenous Peoples. I would like to begin by acknowledging that we are on unceded and unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg people.

Thank you very much for inviting us here as part of the study on the implementation of the Cannabis Act. As my colleague noted, I'm the acting director responsible for national crime prevention and the Indigenous policing services of the contract and Indigenous policing business line. I'm joined by Superintendent Mathieu Bertrand, who is responsible for border integrity and organized crime within the federal policing business line.

As Canada's national police, the RCMP contributes to the administration of the Cannabis Act in several ways, including by working to keep the profits out of the hands of criminals and organized crime. With cannabis-specific funding allocated in

services de police adaptés aux différences culturelles comme des services essentiels. Je serais heureuse de fournir aux membres du comité de l'information sur cette initiative ou sur le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits.

Je suis accompagnée de ma collègue, Mme Kristin McLeod, directrice de la Division de la politique de drogue au sein du Secteur de la prévention du crime à Sécurité publique Canada. Dans le cadre de ses fonctions, Mme McLeod, avec son équipe, appuie la mise en œuvre des éléments liés à la sécurité publique de la Loi sur le cannabis, notamment la coordination des mesures visant à supplanter le marché illégal avec les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et des forces de l'ordre; ainsi que faire en sorte, au cas par cas, que les communautés des Premières Nations qui font face à des problèmes de sécurité se rapportant au cannabis puissent accéder aux programmes et aux services fédéraux.

Comme vous le savez, la GRC fait partie du portefeuille de Sécurité publique Canada, et je suis également accompagnée ce soir du surintendant Mathieu Bernard et de Mme Maryanne Pearce, directrice des Services de police contractuels et autochtones de la GRC.

Si vous le permettez, je demanderais à Mme Pearce de présenter quelques observations préliminaires au nom de la GRC. Ensuite, nous fournirons avec plaisir d'autres renseignements au comité.

Merci, monsieur le président.

Le président : Merci, madame Moran.

Maryanne Pearce, directrice par intérim, Centre national de prévention du crime et services de police autochtones, Gendarmerie royale du Canada : Bonsoir, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Tout d'abord, je tiens à reconnaître que nous sommes sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabé.

Merci beaucoup de nous avoir invités dans le cadre de l'étude de la mise en œuvre de la Loi sur le cannabis. Comme ma collègue l'a dit, je suis la directrice par intérim responsable du Centre national de prévention du crime et des services de police autochtones, du secteur d'activité des services de police contractuels et autochtones de la GRC. Je suis accompagnée du surintendant Mathieu Bertrand, qui est responsable de l'intégrité frontalière et du crime organisé au sein du secteur d'activité de la police fédérale.

À titre de service de police national du Canada, la GRC contribue à l'administration de la Loi sur le cannabis de plusieurs façons, notamment en s'efforçant de garder les profits hors de la portée des criminels et du crime organisé. Grâce au financement

2018, the RCMP increased its capacity in the areas of prevention and engagement, intelligence, security screening, training, data collection and the provision of subject matter expertise to law enforcement.

The RCMP provides front-line policing services in all provinces and territories in Canada — with the exception of Ontario and Quebec — under police service agreements signed between the jurisdictions and Canada. This includes the provision of policing service to hundreds of Indigenous communities within Canada, part of which are delivered under the First Nations and Inuit Policing Program administered by Public Safety Canada.

In line with this, contributing to safer and healthier Indigenous communities is one of five strategic priorities for the RCMP. Delivering culturally appropriate and responsive police services provides the necessary basis for strengthened partnerships and relationships with the Indigenous communities that the RCMP interacts with and serves.

We are committed to continuing to build on these relationships as we work to support, maintain and nurture honest and open dialogue with Indigenous communities and partners. The RCMP's unique and, admittedly, complex history with Indigenous peoples in Canada better enables us to work collaboratively to improve community health and wellness. Through these efforts, we are well positioned to assist and advocate for Indigenous communities at the local, provincial, territorial and national levels.

Contract policing ensures a consistent quality of service across Canada. At the same time, each jurisdiction determines the level of policing service as well as the objectives, priorities and goals for policing in their respective jurisdictions. To that end, each jurisdiction can customize initiatives to address specific local needs. In the provision of services to Indigenous communities, the RCMP does work in the areas of education and awareness, prevention, early intervention and enforcement.

The RCMP acknowledges that it has an important role to play in improving and ensuring safety in Indigenous communities, and this includes reducing youth involvement in crime, both as victims and offenders, which comprises another one of the RCMP's five strategic categories.

A key part in reducing youth crime and victimization is prevention and early intervention as well as the promotion of youth outreach and engagement. Some of these activities aim to increase youth awareness and influence youth through behaviour

consacré au cannabis en 2018, la GRC a augmenté sa capacité dans les domaines de la prévention et de la mobilisation, du renseignement, du contrôle de sécurité, de la formation, de la collecte de données et de l'expertise en la matière fournie aux forces de l'ordre.

La GRC fournit des services de police de première ligne dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, à l'exception de l'Ontario et du Québec, en vertu d'ententes sur les services de police entre les collectivités et le Canada. Cela comprend la prestation de services de police à des centaines de communautés autochtones partout au Canada, dont une partie est offerte dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits administré par Sécurité publique Canada.

L'une des cinq priorités stratégiques de la GRC est de contribuer à l'établissement de communautés autochtones plus sûres et plus saines. La prestation de services de police appropriés et adaptés sur le plan culturel constitue la base nécessaire au renforcement des partenariats et des relations avec les communautés autochtones avec lesquelles la GRC interagit et qu'elle sert.

Nous nous engageons à continuer à prendre appui sur ces relations en nous efforçant de soutenir, de maintenir et d'entretenir un dialogue honnête et ouvert avec les communautés et les partenaires autochtones. L'histoire unique et certes complexe de la GRC auprès des peuples autochtones du Canada nous permet de mieux travailler en collaboration pour améliorer la santé et le bien-être des communautés. Grâce à ces efforts, nous sommes bien placés pour aider et défendre les communautés autochtones aux échelles locale, provinciale, territoriale et nationale.

La prestation de services de police contractuels permet d'offrir un service de qualité uniforme dans tout le Canada. En même temps, chaque collectivité détermine le niveau de services de police fournis ainsi que les objectifs, les priorités et les buts de ces services dans sa sphère de compétence respective. À cette fin, chaque collectivité peut adapter des initiatives pour répondre à des besoins locaux précis. Dans le cadre de la prestation de services aux communautés autochtones, la GRC travaille dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation, de la prévention, de l'intervention précoce et de l'application de la loi.

La GRC reconnaît qu'elle a un rôle important à jouer pour améliorer et assurer la sécurité dans les communautés autochtones. Il s'agit notamment de réduire la participation des jeunes à la criminalité, tant comme victimes que comme délinquants, ce qui constitue une autre des cinq priorités stratégiques de la GRC.

La prévention et l'intervention précoce, ainsi que la promotion de la sensibilisation et de la mobilisation des jeunes sont des éléments clés de la réduction de la criminalité et de la victimisation des jeunes. Ces activités visent à sensibiliser

modelling, mentoring, active learning and engaging youth to positively influence their peers, schools and communities.

The RCMP provides front-line members with effective strategies for communicating and engaging youth on a variety of topics, including cannabis legislation, by soliciting input from youth across Canada through the RCMP's National Youth Advisory Committee. The RCMP's Centre for Youth Crime Prevention website also provides police officers and adults working with youth with evidence-informed and age-appropriate crime prevention tools, programs and resources to assist them in their interactions with youth at schools and in the community, including in relation to cannabis awareness.

In the spirit of reconciliation and in recognition of the value of community-led initiatives, the RCMP works closely with Indigenous communities and groups to develop innovative and culturally responsive policing approaches. Local priorities and crime prevention approaches are discussed regularly by RCMP detachment commanders and community leaders — chiefs and council and/or the mayors — to establish annual local policing priorities. The RCMP also collaborates closely with leaders and representatives of national Indigenous organizations to ensure the national Indigenous voice is also heard.

As Canada's national police, the RCMP will continue to enforce the Cannabis Act as we strive to contribute to safer and healthier Indigenous communities and protect youth, including through continued engagement with communities and supporting education and awareness. The RCMP will also continue to uphold the mandate to prevent, disrupt and investigate serious criminal activity in partnership with contract partners, law enforcement, outreach services and communities across Canada.

Thank you for inviting us here today to discuss the implementation of the Cannabis Act. We'd be happy to answer your questions. Thank you. *Meegwetch.*

The Chair: Thank you, Ms. Pearce.

I will now open the floor to questions from senators.

Senator Boniface: Thank you all for being here.

In our last panel, we were asking questions around the impact on the black market, the illicit market, and so my question is for the superintendent, as I think it is appropriately answered by you.

davantage les jeunes, à les influencer par la modélisation du comportement, le mentorat et l'apprentissage actif, et à les encourager à avoir une influence positive sur leurs pairs, leur école et leur communauté.

La GRC fournit aux membres de première ligne des stratégies efficaces pour communiquer avec les jeunes et les mobiliser sur divers sujets, dont la légalisation du cannabis, en sollicitant l'avis des jeunes de tout le Canada par l'intermédiaire du Comité consultatif national de la jeunesse de la GRC. Le site Web du Centre de prévention du crime chez les jeunes de la GRC fournit également aux policiers et aux adultes qui travaillent auprès des jeunes des outils, des programmes et des ressources de prévention du crime fondés sur des données probantes et adaptés à leur âge pour les aider à interagir avec les jeunes dans les écoles et la communauté, y compris en ce qui concerne la sensibilisation au cannabis.

Dans un esprit de réconciliation et en reconnaissance de la valeur des initiatives communautaires, la GRC travaille en étroite collaboration avec les communautés et les groupes autochtones pour élaborer des approches policières novatrices et adaptées à la culture. Les commandants des détachements de la GRC et les dirigeants communautaires — les chefs, les conseils et les maires — discutent régulièrement des priorités locales et des méthodes de prévention de la criminalité afin de fixer les priorités annuelles en matière de services de police locaux. La GRC travaille aussi en étroite collaboration avec les dirigeants et les représentants des organisations autochtones nationales afin qu'une voix autochtone nationale puisse se faire entendre.

En tant que force policière nationale du Canada, la GRC continuera d'appliquer la Loi sur le cannabis dans le cadre de ses efforts visant à contribuer à bâtir des communautés autochtones plus sûres et plus saines et à protéger les jeunes, notamment en poursuivant son engagement auprès des communautés et en favorisant l'éducation et la sensibilisation. La GRC continuera par ailleurs à remplir son mandat, c'est-à-dire prévenir et perturber les activités criminelles graves et mener des enquêtes connexes en collaboration avec les partenaires avec lesquels elle a des contrats, les organismes d'application de la loi, les services de liaison et les collectivités un peu partout au Canada.

Merci de nous avoir invités à venir discuter de la mise en œuvre de la Loi sur le cannabis. Nous répondrons avec plaisir à vos questions. *Meegwetch.*

Le président : Je vous remercie, madame Pearce.

Nous passons maintenant aux questions des sénateurs.

La sénatrice Boniface : Je remercie tous les témoins de leur présence.

Des questions ont été posées aux derniers témoins concernant les répercussions sur le marché noir ou le marché illicite. Ma question s'adresse au surintendant, car je crois qu'il est bien

Could you give us an overview of how the black market has been affected since legalization? Would you think about it in the context of where it differs region to region, if you can do that as well?

Mathieu Bertrand, Superintendent, Acting Director General of Serious and Organized Crime and Border Integrity, Federal Policing Criminal Operations, Royal Canadian Mounted Police: Thank you very much for your question.

I must admit, I don't have the information to the latter part of your question. We could take that back and try and get you that information.

I'll try and answer at a higher level as opposed to simply focusing on the black market. One of the challenges we're faced with, and as reported in the public report by the Criminal Intelligence Service Canada, or CISC, is that there are over 2,600 organized crime groups operating in Canada. Of those, we know that there are over 175 of these groups that are assessed to have significant involvement in the illegal cannabis market.

Senator Boniface: If I understand correctly, you have the border integrity mandate as well?

Mr. Bertrand: That's correct.

Senator Boniface: Can you give me an idea where the issues arise for you in terms of the illicit market? I'm thinking in terms of where your issues were before legalization and where you are after legalization. Is the market shifting in terms of where the groups are operating? Are there holes across the country that are becoming apparent?

Mr. Bertrand: Thank you for your question.

As you can imagine, we continuously assess how organized crime evolves, especially in this market. In regards to my primary mandate, which is border integrity, there are multiple domains that we're monitoring, and there are, unfortunately, gaps and vulnerabilities in many of those areas.

For example, we do know that there is smuggling activity happening on the land border and in multiple communities and areas on the land border. There are also gaps and vulnerabilities in the air domain within either regulated or unregulated airports as well as the maritime domain.

We work with intelligence partners to try and determine where the most critical gaps and vulnerabilities are and prioritize those areas with the finite resources we have. In closing and to be quick, obviously, as you can imagine, it's not only the RCMP that works to tackle these gaps and vulnerabilities. Obviously, we work in an integrated fashion, not only domestically but with our partners south of the border.

placé pour y répondre. Pouvez-vous nous donner un aperçu de l'effet de la légalisation sur le marché noir, en tenant compte des différences régionales, si possible?

Mathieu Bertrand, surintendant, directeur général par intérim des crimes graves et organisés et de l'intégrité frontalière, Opérations criminelles de la police fédérale, Gendarmerie royale du Canada : Merci beaucoup pour la question.

Je dois admettre que je ne dispose pas des renseignements nécessaires pour répondre à la dernière partie de votre question. Nous pouvons vérifier et essayer de vous envoyer la réponse.

Je vais tenter de vous donner une réponse globale plutôt qu'une réponse portant strictement sur le marché noir. Un des défis qui se posent à nous, comme le Service canadien de renseignements criminels, ou le SCRC, l'a souligné dans son rapport public, c'est que plus de 2 600 groupes du crime organisé mènent des activités au Canada, et nous savons que plus de 175 d'entre eux participent activement au marché du cannabis illicite.

La sénatrice Boniface : Si j'ai bien compris, vous êtes aussi responsable de l'intégrité frontalière?

M. Bertrand : C'est exact.

La sénatrice Boniface : Pouvez-vous me donner une idée des endroits ou des secteurs où le marché illicite vous pose des problèmes? Où les problèmes surviennent-ils avant la légalisation et où surviennent-ils aujourd'hui? Les groupes déplacent-ils leurs activités, entraînant ainsi une transformation du marché? Des failles apparaissent-elles un peu partout au pays?

M. Bertrand : Je vous remercie pour la question.

Bien entendu, nous évaluons continuellement l'évolution du crime organisé, surtout dans ce marché-ci. En ce qui concerne mon mandat principal, l'intégrité frontalière, nous surveillons plusieurs secteurs, et malheureusement, les lacunes et les vulnérabilités sont nombreuses.

Par exemple, nous savons qu'il y a des activités de contrebande à la frontière terrestre et dans plusieurs collectivités et régions situées près de la frontière. Il y a aussi des lacunes et des vulnérabilités dans le secteur aérien, autant dans les aéroports réglementés que dans les aéroports non réglementés, ainsi que dans le secteur maritime.

Nous collaborons avec nos partenaires du renseignement pour tenter de déterminer où se trouvent les lacunes et les vulnérabilités les plus graves et nous affectons en priorité nos ressources limitées à ces secteurs. J'ajouterais rapidement que la GRC n'est évidemment pas la seule à s'attaquer à ces lacunes et à ces vulnérabilités. Nous travaillons de manière intégrée, non seulement au pays, mais aussi avec nos voisins du Sud.

Senator Boniface: I think what we are trying to learn and the number we were given was a conclusion that 69% of the market is now coming through the legal outlets. I happen to have some connections as well in the policing community, and I'm not hearing that number remotely close to 69%. What would CISC or the RCMP say on that?

Mr. Bertrand: I do know that the RCMP is working closely with the Canadian Association of Chiefs of Police, or CACP, and they're developing a comprehensive assessment of the Cannabis Act from an enforcement perspective. I don't want to speak on behalf of the CACP. I do not believe that assessment is completed, but I'm sure we can take that away and report back to you.

I believe that assessment would likely address the concern that you've raised this evening. We are also working with Health Canada on their independent expert panel, and I have a feeling that area of concern may also be looked at on that assessment.

Senator Boniface: Thank you.

Senator Martin: Thank you to all of our witnesses for your testimony. I would like to follow up on Senator Boniface's questions. I'll stick to the ones that are foremost in my mind.

Would you describe how you work closely or, I guess, effectively with First Nations police? How does that work with the policing outside of Canada? Obviously, in order to provide effective enforcement, there has to be that kind of working relationship. I'd like to hear about the effectiveness but also maybe some of the gaps and issues. This would be to the superintendent.

Mr. Bertrand: Thank you for your question. I'll be very brief because I believe my colleague, Dr. Pearce, also has significant contributions from a contract and Indigenous policing business line.

I can say that in terms of federal policing, we do participate in regional-specific joint operations with partner law enforcement agencies, including Indigenous police services. That is both domestically in Canada and south of the border with our police partners.

Ms. Pearce: Thank you, sir. It's kind of a complicated question because there are a lot of different elements to that. I'll also ask Ms. Moran if she wants to talk about the First Nations and Inuit Policing Program.

In general, every detachment commander in Canada consults with their local community leadership, whether it's mayor, chief and council, et cetera, on issues pertaining to policing importance as identified by the community. Detachment

La sénatrice Boniface : Ce que nous essayons de comprendre, et le chiffre qui nous a été donné, c'est que 69 % du marché passe maintenant par des voies légales. Il se trouve que j'ai aussi des contacts au sein des services de police, et d'après ce qu'on me dit, c'est loin d'être 69 %. Que répondrait à cela le SCRC ou la GRC?

Mr. Bertrand : Je sais que la GRC travaille en étroite collaboration avec l'Association canadienne des chefs de police, ou l'ACCP, qui est en train de réaliser une évaluation exhaustive de la Loi sur le cannabis du point de vue des organismes d'application de la loi. Je ne veux pas parler au nom de l'ACCP. Je ne crois pas que l'évaluation soit terminée, mais nous pouvons nous renseigner et vous envoyer la réponse.

D'après moi, cette évaluation répondra aux préoccupations que vous avez soulevées ce soir. Nous collaborons également avec le groupe d'experts indépendant de Santé Canada. J'ai l'impression qu'il se penchera aussi sur cette question dans le cadre de son évaluation.

La sénatrice Boniface : Je vous remercie.

La sénatrice Martin : Je remercie tous les témoins de leur présence. J'aimerais poursuivre dans la même veine que la sénatrice Boniface. Je vais poser les questions qui sont au premier plan de mes pensées.

Pouvez-vous décrire comment vous faites pour travailler étroitement, ou je devrais peut-être plutôt dire efficacement, avec les services de police des Premières Nations? Comment faites-vous pour collaborer avec les services de police à l'extérieur du Canada? Il va sans dire qu'une telle relation de travail est essentielle à l'application efficace de la loi. J'aimerais que vous nous parliez de l'efficacité, mais peut-être aussi des lacunes et des difficultés. Ma question s'adresse au surintendant.

Mr. Bertrand : Je vous remercie pour la question. Je serai très bref, car ma collègue, Mme Pearce, a sûrement des renseignements pertinents à présenter du point de vue du secteur des services de police contractuels et autochtones.

En ce qui concerne la police fédérale, je peux vous dire que nous participons à des opérations régionales conjuguées avec nos partenaires des forces de l'ordre, y compris les services de police autochtones, et ce, tant au Canada qu'avec nos voisins du Sud.

Mme Pearce : Merci, monsieur. C'est une question complexe qui regroupe divers éléments. J'inviterais aussi Mme Moran à vous parler du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits.

De façon générale, tous les commandants de détachement au Canada consultent les dirigeants de la collectivité, que ce soit le maire, le chef, le conseil ou autres, sur les enjeux relatifs à l'application de la loi considérés comme importants par la

members participate in what's called community consultative groups on areas of concern for the communities. Annual performance plans are created with a goal to meet identified communities when it comes to policing. Part of this annual performance plan is the drafting and agreements of the letters of expectation signed by the RCMP and community leadership. This letter of expectation outlines agreed-to areas of concern for the RCMP to address and work on for that year.

I'm not sure if that answers your question in full and I will be happy to follow up, but I thought Ms. Moran would like to speak on that part.

Ms. Moran: Thank you very much, Dr. Pearce, for that opening. Yes, under the First Nations and Inuit Policing Program, there are actually 36 First Nations police services, which are providing services to 155 communities. Those services are established according to the provincial jurisdictional framework. They receive the same authorities as other police services in the province, and they are effectively and substantially equivalent to other police forces. They work closely with other police services, be it through contract policing or municipal policing. I hope that helps.

Senator Martin: Are there gaps that need to be identified in order to ensure that enforcement is more effective?

Ms. Pearce: Before approving or taking action regarding the enforcement of cannabis and enforcement actions on Indigenous land, the RCMP's approach to cannabis enforcement is to consult first with the divisional criminal operations officers and the Indigenous policing services. This is the first step. Divisional Indigenous policing services sections can provide historical and otherwise relevant information to divisional personnel regarding and involved in investigations related to Cannabis Act offences. The RCMP continues to employ a measured approach, which includes consultation with stakeholders to address the unlicensed sale of cannabis in communities. Increasing complaints and concerns about the products being sold and the potential sale to youth can prompt police action, to which there is often a goal to having illicit storefronts cease their operations. The RCMP is focused on this graduated approach to enforcement by first educating those involved in the activity, then progressing to warnings, followed by enforcement action. I hope that answers your question on that issue.

Senator Martin: It's just that the numbers are concerning when you talk about 2,600 crime groups and only 36 First Nations services. I just think, just in the illicit market with cigarettes, there's a growing concern of the illicit market that's far greater than the legal market. I'm imagining that we're facing the same sorts of issues.

collectivité. Les membres du détachement participent à ce qu'on appelle un groupe consultatif communautaire dans le but de cerner les préoccupations de la collectivité. Des plans annuels de rendement sont créés en vue d'offrir des services de police aux groupes ciblés. Ces plans comprennent la rédaction et la négociation des lettres d'attentes signées par la GRC et les dirigeants de la collectivité. Les lettres d'attentes présentent les préoccupations que la GRC doit s'employer à résoudre au cours de l'année.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question. Je serai heureuse d'en dire plus, mais je pense que Mme Moran aimerait aussi prendre la parole à ce sujet.

Mme Moran : Je vous remercie beaucoup de cette ouverture, madame Pearce. Oui, le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits compte actuellement 36 services de police des Premières Nations, qui fournissent des services à 155 communautés. Ces services sont établis conformément au cadre juridictionnel provincial. Ils bénéficient des mêmes pouvoirs que les autres services de police de la province, dont ils sont, de fait,实质上 l'équivalent. Ils collaborent étroitement avec les autres services de police au titre de contrats de service de police ou d'ententes municipales. J'espère que ces informations vous sont utiles.

La sénatrice Martin : Existe-t-il des lacunes à identifier pour veiller à ce que l'exécution de la loi soit plus efficace?

Mme Pearce : Avant d'autoriser l'exécution de la Loi sur le cannabis et la prise de mesures sur les terres autochtones, la GRC consulte d'abord les officiers responsables des enquêtes criminelles de la division et les services de police autochtones. C'est la première étape. Les sections des services de police autochtones de la division peuvent fournir des renseignements antérieurs ou pertinents au personnel de la division dans le cadre des enquêtes relatives aux infractions à la Loi sur le cannabis. La GRC continue d'employer une approche mesurée, laquelle inclut des consultations auprès des parties prenantes afin d'endiguer la vente de cannabis sans permis dans les communautés. L'augmentation des plaintes et des préoccupations concernant les produits vendus et la vente potentielle aux jeunes peut inciter la police à agir, souvent dans le but de mettre fin aux activités illégales. La GRC applique cette approche graduelle d'exécution de la loi d'abord en éduquant les personnes qui s'adonnent à l'activité, puis en leur servant des avertissements, pour passer enfin à l'exécution de la loi. J'espère que cela répond à votre question sur le sujet.

La sénatrice Martin : C'est juste que les chiffres sont préoccupants, quand on sait qu'il y a quelque 2 600 groupes criminels et seulement 36 services de police des Premières Nations. Je pense que juste pour le commerce des cigarettes, on craint de plus en plus que le marché illicite soit d'une envergure bien plus grande que le marché légal. J'imagine que les problèmes sont les mêmes ici.

I'm really wondering about these gaps in overall policing on nations and outside of them, where these gaps are and if there's enough funding and resources to ensure that enforcement is there for those who need it most, especially the youth. That was more of a statement, but I know you've answered my questions already. In terms of funding, I guess we need more funding. Would that be an accurate statement?

Ms. Moran: With respect to the work that my team is doing, we are working to co-develop a legislative framework that would establish secure, sustainable and flexible funding for communities that wish to establish their own First Nations-led police service legislation.

Senator Patterson: Thank you to the witnesses. As you know, this committee studied the Cannabis Act, when it was in the Senate, with a view to Indigenous issues. We were warned by some Indigenous leaders when the bill was being considered that, unless there was respect for Indigenous jurisdiction on reserve vis-à-vis production, sales and taxation, there was a danger that cannabis would become like illegal cigarettes — driven underground where prices are lower and potency is higher, as is the common narrative.

We've also heard in our hearings so far that there's been very little progress in giving First Nations jurisdiction to control activities relating to cannabis on their lands, even though they want to. There's been no carve-out in the Cannabis Act for bands to obtain jurisdiction, so illegal dispensaries are ubiquitous and uncontrolled.

Ms. McLeod, you talked about the mandate of Public Safety Canada to work with provinces and territories to displace the illegal market. Is the scenario I've described — where it's been driven underground because no authority has been given to First Nations to have jurisdiction in these areas, and that it's caused a problem of illegal and unregulated dispensaries — a fair description of what's going on now?

Kristin McLeod, Director, Drug Policy Division, Crime Prevention Branch, Public Safety Canada: Thank you very much for the question, senator.

We've certainly heard about a number of issues that are playing out within communities with respect to the presence of illegal cannabis as well as some of the tensions that are present regarding the application of the Cannabis Act and the desire of a number of communities to develop their own regulations or bylaws.

Je m'interroge vraiment à propos des lacunes des services de police à l'intérieur et à l'extérieur des nations, et je me demande où se situent les lacunes et s'il y a suffisamment de financement et de ressources pour assurer l'exécution de la loi pour ceux qui en ont le plus besoin, particulièrement les jeunes. C'est plus un énoncé qu'une question, mais vous avez déjà répondu à mes questions. Sur le plan du financement, je suppose qu'on a besoin de plus de fonds. Serait-ce juste à dire?

Mme Moran : Dans le cadre du travail qu'effectue mon équipe, nous cherchons à établir en collaboration un cadre législatif qui assurerait un financement durable et souple à l'intention des communautés qui veulent instaurer leurs propres lois relativement aux services de police dirigés par les Premières Nations.

Le sénateur Patterson : Je remercie les témoins. Comme vous le savez, le comité a examiné la Loi sur le cannabis sous l'angle des questions autochtones quand la mesure législative était au Sénat. Certains chefs autochtones nous ont alors avertis qu'à moins que les pouvoirs autochtones ne soient respectés sur les réserves en ce qui concerne la production, la vente et les taxes, le cannabis risquait de devenir comme une cigarette illégale, car il serait vendu sur le marché illicite à des prix inférieurs et à des concentrations supérieures. C'est là une préoccupation répandue.

Nous avons également entendu dire, au cours de nos délibérations, que très peu de progrès avaient été accomplis pour conférer aux Premières Nations le pouvoir de contrôler les activités relatives au cannabis sur leurs terres, même si elles veulent l'obtenir. Aucune convention n'a été prévue dans la Loi sur le cannabis pour que les bandes obtiennent des pouvoirs. Les dispensaires illégaux foisonnent donc sans contrôle.

Madame McLeod, vous avez indiqué que Sécurité publique Canada a pour mandat de collaborer avec les provinces et les territoires afin de détrôner le marché illégal. La situation que je viens de décrire — dans laquelle les activités migrent vers la clandestinité parce que les Premières Nations n'ont reçu aucun pouvoir pour exercer leur autorité dans ce domaine, d'où le problème des dispensaires illégaux non réglementés — correspond-elle à ce qui se passe actuellement?

Kristin McLeod, directrice, Division de la politique de drogue, Secteur de la prévention du crime, Sécurité publique Canada : Je vous remercie beaucoup de la question, sénateur.

Nous avons certainement eu vent d'un certain nombre de problèmes au sein des communautés en ce qui concerne la présence de cannabis illégal, ainsi que de certaines tensions relatives à l'application de la Loi sur le cannabis et découlant du souhait qu'ont plusieurs communautés d'élaborer leurs propres règlements.

Some of the issues we have heard relate to community safety challenges, such as increasing and unwanted traffic, as well as there being very strong concerns about the potential increase for organized crime activity within some communities.

Those are certainly issues that the federal government is taking very seriously, and we look for opportunities to be engaging with communities to address this. The federal government and Public Safety Canada does have some programs and services that are available to communities. For example, we have the First Nations Organized Crime Initiative. That provides funding to the Akwesasne Mohawk police service as well as the Kahnawake Peacekeepers to address organized crime in those communities. Public Safety Canada also has an Aboriginal Community Safety Planning Initiative that supports Indigenous communities in the development of community safety plans that are specific to their unique circumstances.

So in all, I would say that we're very alive to a lot of the issues that are playing out, but we are also seeking to be responsive to some of those issues.

Senator Patterson: Thank you for that answer. I wonder if you could kindly give the committee, through our clerk, information on the programs you described.

Ms. McLeod: We would be happy to.

Senator Patterson: Thank you.

Senator Coyle: Thank you to our witnesses tonight. There are so many aspects to this legalization of cannabis and the impacts in Indigenous communities in Canada. Speaking about public safety and policing tonight, it's very interesting.

One of the areas that had been talked about — without any certainty, of course — was that perhaps with the introduction of cannabis and community members taking up cannabis consumption — perhaps replacing some alcohol consumption with cannabis — there might be less violent crime, less intimate partner violence and that sort of thing.

Is there any kind of research going on that is looking at those factors?

Ms. McLeod: Thank you, senator.

Public Safety Canada has been undertaking research on a number of different public safety aspects of cannabis implementation, including, for example, looking at charging rates relating to simple possession and rates of drug trafficking. We're certainly also aware that there are some gaps and challenges with respect to the collection of criminal charges and

Il y a notamment des problèmes de sécurité communautaire, comme l'augmentation du trafic malvenu, ainsi que de très sérieuses inquiétudes quant à l'accroissement potentiel des activités du crime organisé dans certaines communautés.

Le gouvernement fédéral prend certainement ces préoccupations avec le plus grand sérieux, et nous sommes à l'affût d'occasions de collaborer avec les communautés à cet égard. Le gouvernement fédéral et Sécurité publique Canada offrent des programmes et des services à l'intention des communautés, comme l'Initiative de lutte contre le crime organisé dans les Premières Nations, laquelle fournit du financement au service de police mohawk d'Akwesasne et aux Peacekeepers de Kahnawake afin de lutter contre le crime organisé dans ces communautés. Sécurité publique Canada met également en œuvre l'Initiative de planification de sécurité des collectivités autochtones, qui soutient les communautés autochtones dans le cadre de l'élaboration de plans de sécurité communautaire adaptés à leur situation.

Dans l'ensemble, donc, nous sommes au fait de bien des problèmes et nous cherchons à réagir à certains d'entre eux.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie de cette réponse. Auriez-vous l'obligeance de fournir au comité, par l'entremise de la greffière, des renseignements sur les programmes dont vous venez de parler?

Mme McLeod : Je le ferai avec plaisir.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie.

La sénatrice Coyle : Je remercie nos témoins de ce soir. La légalisation du cannabis et ses répercussions sur les communautés autochtones du Canada revêtent un grand nombre d'aspects. Il est donc très intéressant de parler de la sécurité publique et du maintien de la paix ce soir.

Certains ont émis la possibilité — sans la moindre certitude, bien entendu — qu'avec la légalisation du cannabis, certains membres de la communauté pourraient se mettre à la consommation de cannabis, remplaçant peut-être ainsi la consommation d'alcool. Il y aurait donc peut-être moins de crimes violents, de violence conjugale et de ce genre de comportements.

Des recherches ont-elles été entreprises pour étudier ces facteurs?

Mme McLeod : Je vous remercie, sénatrice.

Sécurité publique Canada a entrepris des recherches sur un certain nombre d'aspects de la mise en œuvre de la légalisation du cannabis sur le plan de la sécurité publique, se penchant par exemple sur les taux des amendes imposées pour la possession simple et le trafic de stupéfiants. Nous savons aussi certainement qu'il y a des lacunes et des défis au chapitre de la perception des

data. That is something we continue to work on with our colleagues at Statistics Canada and in law enforcement.

We are looking at pursuing a research agenda to look at a number of different aspects of public safety regarding cannabis implementation.

Senator Coyle: Does that include the levels of violent crime and the nature of violent crime compared to pre-cannabis days?

Ms. McLeod: That is something we haven't developed a specific research project on. It is certainly something that we would be quite pleased to look at and explore.

The Chair: Thank you.

I have a question for all our witnesses. What challenges do First Nations communities face in enforcing their laws related to cannabis on their lands, and how do challenges differ based on the type of policing arrangement, such as RCMP or First Nations police services?

Ms. Moran: With respect to the enforcement of Indigenous laws, Public Safety Canada is aware that First Nations communities do need the enforcement and prosecution in order to give practical effect to their right of self-determination. Band bylaws, when they are properly passed pursuant to federal legislation such as the Indian Act, could be enforced by police officers, including the RCMP or First Nations police officers in the communities that they serve.

I would note that police services do maintain operational discretion in their decisions on whether to enforce bylaws, and they will generally elect to enforce them consistently with core policing activities.

I would also note that this is a multifaceted issue. It is one where we do see gaps. However, there is work ongoing with the Department of Justice, Indigenous Services Canada as well as with the provinces to give practical effect to those laws. It is really in the space of prosecution that we do see the gap and those concerns over compliance with various Canadian and federal statutes, as well as the impression that Indigenous laws are civil in nature. We are seeing that as well.

We have done a lot of engagement over the past eight months on the work that we're doing to bring forward legislation for First Nations police services, and this has been a very common topic.

amendes et de la collecte de données. Nous continuerons donc de collaborer avec nos collègues de Statistique Canada et du secteur de l'exécution de la loi.

Nous cherchons à entreprendre un programme de recherches concernant un certain nombre d'aspects de la sécurité publique sur le plan de la mise en œuvre de la légalisation du cannabis.

La sénatrice Coyle : Ces recherches portent-elles sur les taux de crimes violents et la nature de ces crimes pour les comparer à ceux d'avant la légalisation du cannabis?

Mme McLeod : Nous n'avons pas élaboré de projet de recherche portant précisément sur le sujet. C'est certainement un aspect que nous examinerions volontiers.

Le président : Je vous remercie.

J'ai une question pour tous nos témoins. Quels défis les communautés des Premières Nations rencontrent-elles lorsqu'elles appliquent leurs lois en matière de cannabis sur leurs terres, et comment ces défis diffèrent-ils en fonction du genre de service de maintien de la paix établi, comme ceux offerts par la GRC et les services de police des Premières Nations?

Mme Moran : En ce qui concerne l'application des lois autochtones, Sécurité publique Canada sait que les communautés des Premières Nations doivent pouvoir exécuter la loi et entamer des poursuites pour être en mesure de donner une application concrète à leur droit à l'autodétermination. Les règlements de bande, quand ils sont adéquatement adoptés en vertu de lois fédérales comme la Loi sur les Indiens, pourraient être appliqués par des agents de police, y compris ceux de la GRC et des Premières Nations dans les communautés qu'ils servent.

Sachez que les services de police restent maîtres de leurs décisions d'appliquer ou non les règlements, mais ils choisiront généralement de les appliquer dans le cadre des activités essentielles de maintien de la paix.

Je soulignerai également qu'il s'agit d'une question à multiples facettes, et c'est là une facette où nous décelons des lacunes. Cependant, des travaux sont en cours avec le ministère de la Justice, Services aux Autochtones Canada et les provinces pour donner une application concrète à ces lois. C'est en fait du côté des poursuites que nous relevons des lacunes et des problèmes sur le plan de la conformité aux lois canadiennes et fédérales. En outre, l'impression demeure que les lois autochtones sont de nature civile. C'est un problème que nous observons également.

Nous avons beaucoup travaillé en collaboration au cours des huit derniers mois dans le cadre du travail que nous accomplissons pour élaborer une loi pour les services de police des Premières Nations, et c'est un sujet qui revient couramment.

Ms. Pearce: You asked about the RCMP. I can give you a quick summary on that related to bylaws.

All police agencies do have a role to play in the enforcement of Indigenous laws, and the RCMP's law enforcement mandate is found in the Royal Canadian Mounted Police Act, the Royal Canadian Mounted Police Regulations and by common law. Band bylaws properly passed pursuant to federal legislation, such as the Indian Act, may be enforced by the RCMP so long as the RCMP is the policing jurisdiction in the community that passed the bylaw.

Police services maintain, as my colleague mentioned, operational discretion in their decisions whether to enforce the bylaws, and they will generally only elect to enforce bylaws that are consistent with core policing activities associated with the maintenance of public safety and where there is a valid mechanism for the prosecution of the bylaw offences.

In addition, the RCMP participates in extensive community engagement in the Indigenous communities they serve. The purpose of such engagement is to improve the dialogue and interactions between the police and Indigenous communities. That close and frequent engagement also provides an opportunity for the community to contribute to the policy-making decisions that affect them.

The Chair: Thank you for that.

Senator Boniface: Can I quickly get an answer on when the legislation is coming forward for First Nations police services? Are we likely to see something that will address support for them to enforce the bylaws around this issue?

Ms. Moran: I don't have a precise timeline to share with you. We are co-developing the legislation with the Assembly of First Nations, or the AFN. The process of co-development does rely on trust and on joint governance. We continue to make headway with the AFN on that. We're working with other partners and stakeholders, including the First Nations Chiefs of Police Association, as well as the First Nations Police Governance Council. There is a lot of interest in achieving this legislation and advancing this legislation. We are moving jointly at a pace. It's difficult to say an exact date, but we are aiming to bring it forward as quickly as we can.

Senator Patterson: On Indigenous policing, in your testimony, I think it was Ms. Weber who talked about First Nations, Inuit and Métis with reference to policing. Do I understand that the Indigenous policing will apply to First Nations and not Inuit whom, I think, have exclusive policing agreements with either Quebec or with RCMP in their regions? This will be primarily a First Nations initiative; is that correct?

Mme Pearce : Vous avez parlé de la GRC. Je peux vous présenter un bref résumé à ce sujet en ce qui concerne les règlements.

Tous les services de police ont un rôle à jouer dans l'exécution des lois autochtones, et le mandat d'exécution de la loi de la GRC est encadré par la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, le Règlement de la Gendarmerie royale du Canada et la common law. Les règlements de bande adéquatement adoptés conformément aux lois fédérales, comme la Loi sur les Indiens, peuvent être appliqués par la GRC, du moment qu'elle est l'autorité policière dans la communauté qui a adopté les règlements.

Comme ma collègue l'a indiqué, les services de police restent maîtres de leurs décisions d'appliquer ou non les règlements, et ils choisiront généralement de n'appliquer que ceux qui cadrent avec les activités essentielles de maintien de la paix en ce qui a trait à la sécurité publique et où il existe un mécanisme valide de poursuites en cas de violation des règlements.

En outre, la GRC s'efforce de tendre la main aux communautés autochtones qu'elle sert afin d'améliorer le dialogue et les interactions entre ces communautés et la police. Ces échanges étroits et fréquents permettent également à la communauté de participer aux décisions relatives à l'élaboration des politiques qui les concernent.

Le président : Je vous remercie de ces précisions.

La sénatrice Boniface : Pourriez-vous m'indiquer rapidement quand sera présentée la loi sur les services de police des Premières Nations? Sommes-nous susceptibles d'y voir quelque chose pour les aider à appliquer les règlements à ce sujet?

Mme Moran : Je ne peux pas vous donner de date précise. Nous élaborons la loi en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations, ou APN. Ce processus de rédaction conjointe repose sur la confiance et la gouvernance commune. Nous continuons de réaliser des progrès avec l'APN dans ce dossier. Nous collaborons avec d'autres partenaires et parties prenantes, notamment avec l'Association des chefs de police des Premières Nations et le Conseil de gouvernance de la police des Premières Nations. Nous avons à cœur d'élaborer et de faire adopter cette loi et progressons ensemble à un bon rythme. Il est difficile de vous donner une date exacte, mais nous entendons déposer la loi le plus rapidement possible.

Le sénateur Patterson : En ce qui concerne les services de police autochtones, je pense que c'est Mme Weber qui a parlé des Premières Nations, des Inuits et des Métis à ce sujet dans son témoignage. Dois-je comprendre que la loi sur les services de police autochtones s'appliquera uniquement aux Premières Nations et pas aux Inuits qui, je pense, ont à cet égard des ententes exclusives avec le Québec ou la GRC dans leurs

Ms. Moran: That is correct. Our mandate is to bring forward a legislative framework for First Nations policing. We are engaging right now with Inuit nations as well as stakeholders, and we are starting engagement with Métis nations and with Métis stakeholders as well.

Senator Patterson: But I think that's more on recruitment, rather than taking over policing; is that right?

Ms. Moran: No, sir. That is actually to discuss the Inuit and Métis policing and community safety priorities. We are engaging with them to understand and to reflect, where we can, those interests and concerns in our work at Public Safety Canada looking at our program that we operate, the First Nations and Inuit Policing Program.

Senator Patterson: Thank you.

The Chair: We're running out of time here, but there are various questions which weren't answered tonight by the witnesses. Can I please get your commitment to provide written responses to any outstanding questions to our clerk by November 4?

Ms. Moran: Absolutely. Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Thank you, and I wish to thank all our witnesses for meeting with us today.

(The committee adjourned.)

régions? Il s'agira principalement d'une initiative s'adressant aux Premières Nations, n'est-ce pas?

Mme Moran : Oui, c'est exact. Notre mandat consiste à proposer un cadre législatif pour les services de police des Premières Nations. Nous travaillons aussi avec les Inuits et des parties prenantes, et commençons à collaborer avec des nations et des intervenants métis également.

Le sénateur Patterson : Je pense toutefois que cela concerne le recrutement plutôt que la prise de contrôle des services de police. Est-ce exact?

Mme Moran : Non, monsieur. Nous discutons en fait des services de police inuits et métis et des priorités en matière de sécurité publique. Nous travaillons avec les Inuits et les Métis pour comprendre leurs intérêts et leurs préoccupations et en tenir compte, quand nous le pouvons, dans le travail que Sécurité publique Canada effectue au titre du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie.

Le président : Notre séance touche à sa fin, mais les témoins n'ont pas répondu à certaines questions. Puis-je vous demander de vous engager à fournir à notre greffière des réponses écrites aux questions non répondues d'ici le 4 novembre?

Mme Moran : Certainement. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président : Je vous remercie. Je remercie également tous nos témoins d'avoir comparu devant nous aujourd'hui.

(La séance est levée.)